

# IMPASSES ET CONTRADICTIONS D'UNE SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT :

## L'EXEMPLE DE L'OPÉRATION « RIZICULTURE IRRIGUÉE » EN CÔTE D'IVOIRE

Jean-Pierre DOZON

*Sociologue O.R.S.T.O.M., 24, rue Bayard, 75008 Paris*

### Présentation

Le thème retenu par ce cahier, à savoir la création de nouveaux milieux sociaux ruraux, mérite un éclaircissement préalable. Précisons tout de suite que par ce premier geste, nous ne prétendons pas définir ou circonscrire les objets d'étude qui sont censés tomber sous sa gouverne, en vérifiant par là même si le nôtre répond bien à son appel, mais de tenter bien au contraire de dévoiler le réel dont ce thème est le signe manifeste.

Pour l'immédiat ce réel est de l'ordre du constat. Il est de règle partout où le sous-développement prédomine, d'apporter, d'appliquer les soins et les remèdes nécessaires. L'on développe donc, essentiellement dans l'agriculture puisqu'il n'y a pas dans le meilleur des cas (le pire étant celui où les solutions proposées, loin d'abolir les causes fondamentales du sous-développement, figent les pays et les populations du Tiers-Monde dans ce rôle désormais traditionnel de producteurs de denrées d'exportation) de rééquilibrage et d'accumulation sans mobilisation et rationalisation du monde paysan.

Les États Indépendants mettent ainsi à pied d'œuvre leurs structures rurales (à tout le moins certaines d'entre elles); en cela ils sont aidés le plus souvent par les pays nantis et leurs instances financières internationales. Précisons que cet appui des grandes puissances ne va pas toujours dans le sens des intérêts nationaux, il s'en faut de beaucoup, et qu'il s'offre en outre à des pays dont la ligne politique comporte peu de risques et beaucoup d'avantages. La Côte d'Ivoire est l'exemple type de ces pays sous-développés qui bénéficient d'une aide substantielle et souvent de prêts à de faibles taux d'intérêts. Nous reviendrons plus loin sur ce pays, par l'exemple que nous donnerons de « création » d'un nouveau milieu social rural. Disons simplement que l'ampleur

de l'appui est généralement à la mesure des possibilités d'investissements privés.

Bien qu'elle soit distribuée et répartie de façon très inégalitaire selon les pays, la création de nouveaux milieux sociaux ruraux est donc bien à l'ordre du jour; elle prend des formes très variées, allant de fronts pionniers à la colonisation de terres neuves, en passant par toute une gamme d'opérations de développement. Ces opérations consistent le plus souvent à promouvoir un produit, dont la place dans le système économique global correspond tantôt à un besoin national (« importer moins »), tantôt à une volonté d'exporter plus et de manière diversifiée. Sur cette base, leurs réalisations se veulent parfois discrètes, tentant simplement de s'insérer dans les anciennes formes de production, souvent à l'inverse elles se proposent de bouleverser le cours habituel des rapports sociaux; dans le premier cas le phénomène créatif est peu visible, du moins à la surface des structures sociales observées. On découvrira alors sur les forces de reproduction des « communautés villageoises », sur leur capacité à digérer « production et échanges marchands », tout en sauvegardant des rapports sociaux non-capitalistes. Dans le second, la rupture est telle que toute analyse doit appréhender le nouveau comme nécessairement créateur et discriminant; l'illustration de cette exigence nous est fournie par telle opération se proposant de développer une région particulièrement sous-peuplée; la réussite de l'opération se mesure dans ce cas à sa capacité d'attirer et de fixer une main-d'œuvre ou une population d'exploitants étrangères à la région. Pour ces producteurs, et bien que leur milieu d'origine puisse rendre compte des causes et des motivations de leurs migrations, la zone d'arrivée est discriminante : elle est le lieu ici et maintenant de leurs rapports sociaux.

Nous n'irons pas plus avant dans la description

de ce réel qui force la thématique des études sociologiques. Rappelons simplement pour conclure que la « création de nouveaux milieux sociaux ruraux » réajuste, actualise en quelque sorte, l'ancien thème, qui faisait il n'y a pas encore si longtemps des communautés villageoises leur principal centre d'intérêt, et qui semble être aujourd'hui relégué au rang de simple méthode de travail.

Il y a par ailleurs un second niveau du réel dont le thème de ce cahier est le signe le plus patent et qui place la discipline que nous illustrons ici dans un rapport singulier et difficile avec la pratique volontariste du développement. Nous voulons parler des travaux sociologiques qui prennent non plus tel ou tel développement pour terrain d'étude afin d'en restituer les effets dans le champ social, mais de celles qui sont partie prenante des opérations concrètes, et qui ont pour tâche essentielle de préparer, d'orienter, voire de corriger les projets de développement.

En guise de préalable, il nous semble par conséquent utile de porter une attention particulière sur cette tendance de plus en plus dominante au sein de l'ensemble des sciences humaines et notamment en sociologie. Une telle attention, précisons-le, n'a pas simplement pour but de dissenter sur le thème choisi par ce cahier, mais surtout d'éclairer notre pratique de chercheur.

Le fait capital qui gouverne l'évolution de nos disciplines réside au premier chef dans le déplacement de la demande institutionnelle et sociale. Alors que pendant toute une période, les recherches en sciences humaines étaient orientées en fonction des centres d'intérêt de la communauté scientifique et universitaire, elles doivent s'adapter désormais aux orientations ou aux consignes des États Indépendants. Le phénomène est bien évidemment plus complexe; durant un temps que l'on peut aujourd'hui considérer comme transitoire, la démarche autonome de la plupart des États n'était pas encore formulée, menant leurs réalisations nationales (vers les années 60, elles étaient il est vrai encore peu nombreuses) avec le seul et unique appui des créanciers internationaux, et des experts étrangers en sciences agronomiques. De fait, par conséquent, les sociologues pouvaient poursuivre sans heurt leur cheminement universitaire et théorique, faisant à l'occasion de telle ou telle opération de développement l'objet de leurs analyses et de leurs critiques.

Deux mouvements convergents expliquent d'une part la reconnaissance des sciences sociales comme

interlocutrices compétentes, d'autre part leur intégration dans les projets nationaux.

En ce qui concerne cette intégration, et après une période de flottement (les premières années de l'Indépendance), les autorités nationales prennent peu à peu le contrôle de la recherche scientifique, et particulièrement la recherche étrangère, afin de soumettre ses thèmes aux grandes orientations du développement socio-économique; en cela du reste les « Jeunes États ne se distinguent pas fondamentalement des pays industrialisés, lesquels paraissent imposer désormais à la recherche les principes d'efficacité et de rentabilité.

La reconnaissance de la compétence des sciences sociales est née d'un mouvement qui nous semble plus original; en effet bon nombre d'opérations de développement ayant abouti sinon à des échecs, du moins à des résultats médiocres, il fut assez vite admis que quelque chose d'essentiel avait été laissé de côté, à savoir les hommes censés être les bénéficiaires des initiatives nationales ou internationales. L'on décida donc, surtout chez les « bailleurs de fonds » et au sein des instances internationales (Banque Mondiale, OMS, FÉD, etc.), que tout projet sérieux et cohérent devrait être précédé ou accompagné d'une étude du milieu humain. Une telle décision (1), précisons-le, n'engageait pas seulement la sociologie, elle interpellait l'ensemble des sciences humaines, à savoir la géographie, l'économie, la démographie, et dans certains cas l'ethnologie; l'appel à l'interdisciplinarité, qui va parfois jusqu'à déborder le cadre des sciences humaines (voir le succès actuel de l'agro-économie), provient entre autre de l'exigence affirmée par les commanditaires d'accumuler le plus de connaissances sur les populations qu'ils ont charge de développer. A la méconnaissance ou à l'indifférence des premiers temps du développement, s'est ainsi substituée aujourd'hui une volonté insidieuse de savoir. Tout est bon, systèmes agraires ou systèmes de représentations, pour dévoiler les lieux de blocage et les foyers d'archaïsme (blocage socio-culturels).

Il convient de préciser que, dans cet horizon de compétence, l'implication réelle des sciences sociales est tout à fait multiforme et inégale. Tantôt elles ont pour modeste rôle de livrer des séries d'informations et de données, sans qu'à aucun moment il ne leur soit demandé de confronter l'opération de développement au milieu étudié, tantôt, à l'inverse, elles deviennent « actives » en préconisant par exemple telle forme d'action plutôt qu'une autre.

Dans tous les cas de figures, le chercheur ne peut

(1) Voir à cet égard l'article de Marc AUCE, « Sous développement et développement. Terrains d'études et objets d'action en Afrique francophone. » *Africa*, vol. XLII, n° 3, 1972.

éluder certaines questions essentielles. Que fait-il exactement lorsqu'il brosse un tableau assez complet de l'organisation socio-économique de telle population à l'usage de développeurs ou d'autorités administratives ? Il ne s'agit bien sûr pas par cette question de suggérer une quelconque trahison à l'endroit d'une discipline pure et désintéressée; après tout, la sociologie et surtout l'anthropologie n'ont-elles pas d'abord produit un discours plus ou moins savant à l'usage des métropoles colonisatrices et de leurs représentants locaux, et ce quand bien même au cours de leur cheminement ont-elles acquis une incontestable autonomie scientifique.

La question est, et l'on s'en doute, de la possibilité d'un véritable travail de recherche lorsque celui-ci est suscité par une demande institutionnelle. Peut-on encore construire un objet d'étude cohérent même si dans certains cas cette demande reste très peu engageante ? N'est-on pas convié à exécuter un simple travail empirique, démontrant de la sorte que les sciences sociales sont, lorsqu'on leur en donne les moyens, un ensemble de techniques et de méthodes tout à fait positives, voire opérationnelles ? Dans cette perspective ce qui était une exigence fondée, à savoir la constitution d'un objet, devient élément secondaire ou superflu, vestige d'une conception parfaitement archaïque et universitaire des sciences humaines.

Au reste, il y a plus important ou plus grave. Lorsque le sociologue devient conseiller ou expert, bref s'engage dans le processus concret qui conduit à l'émergence de nouveaux milieux sociaux, cela suppose chez lui la conviction que la rencontre entre le monde qu'il étudie et l'opération de développement doit être la meilleure possible. Il ne s'agit pas là de mettre en doute un tel acte de foi; en certains cas du reste il se trouve parfaitement justifié : n'a-t-on pas vu trop souvent des développeurs commettre des erreurs (erreurs pour leur propre entreprise bien sûr) irréparables, tout simplement parce qu'ils n'avaient pas respecté un minimum de réalités sociologiques (souvent à propos des distributions spatiales : espace foncier, espace villageois) ?

Ce qui est bien plutôt en question ici, c'est l'articulation savoir/application, ou plus exactement la constitution d'un objet spécifique (consigné sous forme de rapport) qui se veut à la fois production scientifique et orientations pratiques. Il nous semble qu'au regard de l'activité de recherche, il y a dans ce double mouvement un leurre ou une illusion à

lever. En tout premier lieu, cet objet spécifique ne peut être que l'objet du développeur (1); en effet théoriquement le produit attendu par ce dernier est un texte ou un rapport dans lequel figurent les conditions et les remarques pratiques permettant une bonne réalisation du projet de développement dont il a la charge. A moins donc d'être conseiller des autorités politiques, le sociologue n'a aucune prise sur la décision, et très rarement un droit de contrôle sur la conception même de l'entreprise. Son rôle en fait n'est pas de critiquer, même positivement, ou de réformer, mais tout simplement d'aménager.

Si l'on admet cette définition, l'on remet à leurs justes places les travaux de recherche qu'il effectue dans un cadre « développementariste ». Prenons un exemple : supposons que le sociologue repère dans le champ de la société développée des formes anciennes de solidarité sociale, émergeant par exemple de certains types de rapports de parenté, et supposons également que l'intention des développeurs soit de fonder leur action non point sur l'individu-paysan (propriétaire), mais sur des communautés harmonieuses (coopératives). Apparemment tout concourt et l'autorise à proposer une refonte, une reformulation de certaines pratiques sociales traditionnelles dans un cadre productif moderne. A notre sens et en dépit de la bonne volonté qui la sous-tend, une telle démarche ne peut qu'entraîner des propositions indécidables, c'est-à-dire tout aussi valides et cohérentes les unes que les autres. Dans l'exemple utilisé, l'unité sociale proposée comme base de développement peut parfaitement se métamorphoser en coopérative, mais peut tout aussi bien éclater; en effet cette unité fonctionnelle et finalisée dans le système traditionnel peut perdre toute raison d'être dans un cadre neuf et fondamentalement productiviste.

En bref, dans la mesure où le travail du sociologue (travail répondant à une demande institutionnelle précise) consiste à fournir les éléments d'ajustement d'un projet de développement au réel préexistant, il reste pour une grande part dans l'indéterminé. Nous pensons à cet égard que cette affirmation, bien qu'officiellement non-dite, est partagée par bon nombre de développeurs. Nous mentionnions plus haut l'usage récent, mais désormais institué, d'accompagner la plupart des projets de développement d'études en sciences sociales. Or cet usage n'est souvent qu'un usage de principe; dans les faits les praticiens du développement restent

(1) Ce qui se traduit effectivement par la possession juridique du produit de la recherche.

très circonspects, parfois même, forts de se savoir gouverner par le meilleur bon sens, ils négligent sciemment les propositions formulées par le sociologue, et dans certains cas font une lecture pour le moins rapide de ses rapports et de ses conclusions. Tout ceci paraît éminemment contradictoire; d'un côté le sociologue est appelé à participer effectivement au développement, de l'autre il est tenu à distance respectable. Ce qui lui est en fait demandé, explicitement ou implicitement, c'est pour l'essentiel un travail empirique utilisable par les développeurs (ainsi les développeurs se métamorphosent en sociologues), et dans certains cas, qui sont loin d'être des exceptions, une simple caution scientifique. Tout converge pour faire du sociologue le personnage qui arrive régulièrement trop tard. Les décisions et les conceptions sont toujours déjà prises et conçues avant son entrée en scène, et son savoir ne vaut que dans la mesure où il s'inscrit dans le décor mis en place.

En définitive, la place de sociologue dans un projet de développement ou dans la création d'un nouveau milieu social rural est marquée d'une double incertitude. La première réside dans le contenu proprement dit de son travail. Est-il profondément convaincu que sa connaissance du milieu puisse induire un bon aménagement du projet théorique conçu par les développeurs? La seconde des développeurs eux-mêmes; en principe maîtres du jeu (1), ils entendent le rester jusqu'à l'achèvement du projet, et n'attendent finalement du sociologue qu'un contrepoint « humain » à leur entreprise.

Face à ces interrogations, à ces impasses théoriques et pratiques, deux attitudes à notre sens s'offrent au sociologue. La première est fort simple : elle consiste à accepter les incertitudes, et à exécuter les travaux demandés. C'est l'attitude cohérente qui gouverne le bon fonctionnement des bureaux d'études.

La seconde est plus délicate; conscient qu'il arrive toujours trop tard, le sociologue cesse de fournir uniquement des informations ou des travaux empiriques aux développeurs, ou de proposer des recettes dont il sait qu'elles ont peu de chances d'être appliquées; à l'inverse il construit un objet à partir de ce qui est en train de s'accomplir, c'est-à-dire une rencontre spécifique entre un secteur dévelop-

peur et un secteur développé. De la sorte, recherche et développement sont apparemment sauvegardés.

Mais il ne s'agit là que d'un principe théorique; il paraît difficile en fait de proposer un tel programme hors d'un champ strictement scientifique. Les commanditaires (ministères, sociétés de développement, etc.) ne peuvent accepter une démarche qui les objective aussi bien que les populations développées; il y va incontestablement de leur pouvoir. Ou s'ils l'acceptent (souvent par méconnaissance), les rapports entre les deux partenaires (institution/sociologue) deviennent vite des dialogues de sourds.

Sans aller plus loin dans les méandres sociologue/institution, disons pour finir qu'une étude sérieuse mériterait d'être conduite, afin de mettre en lumière les conditions de production d'un savoir à finalité pratique, exécuté sur la demande d'un « développeur » ou d'une autorité nationale; non seulement devrait y figurer la difficulté de produire un objet qui satisfasse à la fois le développement et la recherche, mais également une analyse de type institutionnel mettant en relief les rapports de pouvoir et la menace toujours virtuelle que représente l'observation sociologique. Ajoutons encore ceci : la menace redouble parfois lorsque le demandeur réel n'est pas la société de développement en tant que telle, mais comme nous l'avons signalé plus haut, son bailleur de fonds.

En résumé, il s'est agit par cette introduction de formuler les questions qui, à nos yeux sous-tendent le thème choisi par ce cahier. La première s'est contentée de faire un simple constat : « la création de nouveaux milieux sociaux ruraux » est la traduction littérale des pratiques concrètes mises en œuvre par les États Indépendants et les instances internationales. La confrontation du sociologue avec les formes les plus diverses du développement s'impose donc aujourd'hui comme une nécessité.

La seconde a tenté d'aller un peu plus loin. L'actualité du thème ne s'explique pas seulement par une réalité qui forcerait l'orientation de la recherche en sociologie, mais également parce que la discipline est de fait de plus en plus impliquée dans la réalisation des projets de développement. La confrontation est donc double, à la fois théorique et pratique.

(1) Les développeurs sont ici bien entendu les promoteurs du développement. En tant que tels, ils ne sont pas toujours maîtres du jeu, les bailleurs de fonds et les autorités politiques rivalisant très sérieusement avec eux. Dans bien des cas du reste, ce sont les bailleurs de fonds qui exigent des études de sciences humaines, et qui de fait l'imposent aux développeurs — c'est pourquoi il serait très intéressant d'étudier l'origine des demandes, afin d'en dévoiler les éventuelles contradictions.

Si nous nous sommes principalement attaché à ce second aspect des choses, c'est qu'il constitue l'horizon de nos futures prestations; à tout le moins veut-on (1) nous l'imposer comme la norme à partir de laquelle de simples écarts destinés à la « communauté scientifique » seront tolérés.

Par ailleurs, la création du nouveau milieu rural dont il sera rendu compte dans la seconde partie du texte, nous a particulièrement sensibilisé à l'ambiguïté de la position et de l'engagement du sociologue dans une entreprise de développement.

Ce texte est en quelque sorte le bilan critique d'une expérience de développement qui s'est déroulée en Côte d'Ivoire de 1971 à 1977. Les chapitres se succédant sans rupture, il nous paraît utile de souligner les trois grands volets qui le composent.

Nous examinons d'abord l'institution qui fut chargée de mettre en œuvre l'opération riziculture irriguée, en précisant au passage notre rôle dans son dispositif.

Nous analysons ensuite le milieu socio-économique qui fut l'un des cadres privilégiés de son intervention (la région de Gagnoa). Enfin nous essayons de démontrer comment le secteur développé a débordé la stratégie de développement qui lui était présentée.

Nous recherchons pour conclure les causes qui ont contribué à l'échec de cette expérience, et à la suppression en 1977 de la Société d'État responsable du projet.

### **Naissance et développement d'une société sectorielle de production : la SODERIZ**

La Côte d'Ivoire importait en 1971 plus de 100 000 t. de riz par an; représentant plusieurs milliards de francs (CFA), une telle quantité compromettrait singulièrement l'équilibre de sa balance des paiements. Il fut donc décidé à cette époque de créer une Société d'État qui aurait à charge de développer intensivement la riziculture, afin que très rapidement, aux environs des années 1980, le pays soit en mesure d'assurer lui-même l'approvisionnement de sa demande intérieure.

Au vu de ces brèves considérations macro-économiques, la décision est parfaitement fondée, et n'appelle donc aucune réserve; il s'agit avant tout de rompre avec une dépendance sectorielle, dépendance d'autant plus grande que le prix du riz sur le

marché mondial est très fluctuant, passant parfois d'une année sur l'autre du simple au double.

On ne peut cependant achever là le commentaire, car à cette décision tout à fait justifiée s'adjoint une seconde rupture dont le choix mérite une attention particulière. Plutôt que d'infléchir (en améliorant les conditions de production, notamment les associations ou les rotations de cultures) un meilleur développement de la riziculture pluviale traditionnelle (2), les autorités nationales optent pour une formule beaucoup moins modeste visant non seulement à donner un magistral coup de fouet aux rendements paysans, mais également à promouvoir un nouveau type de producteur ou d'exploitant agricole à savoir le type « riziculteur ».

La formule en question est celle de la riziculture irriguée; nous n'entrerons pas ici dans le détail de ses composantes techniques. Retenons simplement qu'il n'y a aucune commune mesure entre le mode « pluvial » et le mode « irrigué » : les formes de travail, le nombre et la combinaison des facteurs de production (ex. : semis en ligne, désherbages répétés, usage de la daba, utilisation d'engrais, etc.), et par là même les rendements sont totalement différents. Alors qu'on estime le rendement moyen du riz pluvial à une tonne l'hectare, il est prévu que chaque hectare de rizière irriguée doit donner quatre tonnes à chaque récolte (en zone forestière, la riziculture irriguée fournit annuellement deux cycles).

A première vue, la perspective est séduisante; en quelques années la Côte d'Ivoire doit pouvoir accéder à l'autonomie rizicole, et dans un avenir assez proche il n'est pas interdit de penser qu'elle sera en mesure d'exporter ses surplus de paddy vers les pays limitrophes.

Cet horizon restant strictement théorique, l'on peut d'ores et déjà émettre une première réserve; en proposant de diffuser dans tout le pays cette forme intensive de riziculture, les autorités ivoiriennes semblent rompre tout lien avec l'ancien mode de production rizicole; par cette observation nous n'accordons aucune supériorité de principe aux façons culturales traditionnelles, nous soulignons simplement l'absence de solution de continuité entre le mode pluvial et le mode irrigué. En effet la rupture ne porte pas seulement sur les formes et les procès de travail, sur les modalités techniques de la mise en valeur des bas-fonds rizicoles, mais surtout, comme nous l'avons évoqué plus haut, sur le producteur lui-même.

(1) Le « on » ne désigne ici aucune institution précise. Il renvoie bien plutôt à un courant idéologique de plus en plus dominant dont le thème central est de faire en sorte que les « Sciences » soient utilisables, rentables, opérationnelles, bref deviennent des disciplines techniciennes.

(2) La riziculture pluviale est abondamment cultivée en Côte d'Ivoire, notamment dans l'Ouest ivoirien.

Alors que la riziculture pluviale ne fait apparaître aucunement la figure spécifique du riziculteur (le riz fait partie intégrante d'un système de cultures vivrières destinées pour l'essentiel à l'auto-consommation, en outre, chez la plupart des populations ivoiriennes, les principales tâches rizicoles sont accomplies par les femmes), la forme irriguée en revanche nécessite l'émergence du paysan-riziculteur, chef de famille et chef d'exploitation.

Pour illustrer le propos, il suffit de donner deux chiffres établis par des économistes de la SODERIZ : la riziculture pluviale engage en moyenne 120 jours de travail par an, alors que la riziculture irriguée en exige 240, soit le double.

La SODERIZ, en tant qu'institution, n'a donc pas été créée pour combler le déficit rizicole de la Côte d'Ivoire, pour « auto-centrer » l'une des bases essentielles de l'alimentation du pays, mais pour exécuter l'une des solutions au problème, à savoir tout simplement développer la riziculture irriguée (... et par là même bien sûr satisfaire les besoins nationaux). Il ne faut voir dans cette nuance aucun esprit malveillant; elle prétend souligner simplement que cette société de développement est le résultat d'un choix politique; il paraît bien difficile de retracer la genèse d'un tel choix. Retenons simplement qu'il résulte de la convergence d'une harmonieuse rencontre d'intérêts et de stratégies économiques. Les instances internationales, et notamment les grands bailleurs de fonds, tels la Caisse Centrale de Coopération, ou le FED, voient dans cette entreprise de développement un moyen idéal de réaliser une aide parfaitement rentable; en effet l'aménagement des rizières, des bas-fonds essentiellement, exige des investissements élevés ainsi qu'un haut niveau de technicité. C'est dire d'une part que le capital crédit revient aux sphères centrales sous formes d'achats de matériels et de produits pour le moins sophistiqués (engrais, insecticides, etc.), d'autre part que la réussite du projet est subordonnée au « sérieux » et à la compétence d'un assistanat européen (principalement français).

Du côté des plus hautes autorités ivoiriennes, l'intérêt de la stratégie est loin d'être mineure; d'abord les prêts proposés sont à des taux extrêmement intéressants, ensuite l'opération étant à bien des égards fort rentable pour les éventuels créanciers, le pouvoir ivoirien est en mesure de diversifier les interventions financières étrangères, mieux il a la capacité de pratiquer une politique de surenchère. Pour s'en convaincre il suffit d'énumérer les origines monétaires des différentes opérations SODERIZ.

L'Allemagne a fourni 1 milliard CFA pour développer la riziculture irriguée dans le Nord de la Côte d'Ivoire, le FED 3 milliards pour créer un complexe mécanisé dans la région d'Odienné (Nord-Est ivoirien), la CCCE, plus de 2 milliards pour promouvoir différents types d'opérations (dans le Nord, dans le Sud-Ouest), dont un programme en zone forestière destiné à mettre en valeur ses nombreux bas-fonds. Enfin, en suscitant ou en approuvant un tel mode de développement rizicole, ces autorités mettent en pratique ce qui souvent n'est (n'a été) qu'un discours ou une idéologie officielle, à savoir restructurer le monde rural sur des bases plus modernes et plus rationnelles, de façon à dégager une productivité accrue de l'agriculture, fondement de l'économie ivoirienne.

La SODERIZ, loin donc d'exister pour résoudre un grave problème vivrier, n'est apparue sur la scène des Sociétés de développement ivoiriennes que pour exécuter un style de développement rizicole défini par avance; il y a là sans nul doute une volonté affirmée de rationalité et d'efficacité, mais également et surtout une rigidité qui se dévoilera au fur et à mesure de l'application concrète des programmes, mettant en cause à terme la légitimité de cette institution nationale.

### Les limites d'action de la SODERIZ

Il nous paraît indispensable, même si certains points évoquent des situations ou des phénomènes qui ne seront décisifs que bien plus tard, de souligner les difficultés ou les contradictions dans lesquelles la SODERIZ est contrainte d'évoluer dès sa création.

Tout d'abord cette Société d'État n'est qu'une société sectorielle de production (pour ne pas dire de productivité); le mode de développement qui lui a été confié, à savoir la riziculture irriguée, la fonde et la légitime comme telle. Il n'y aurait rien à ajouter à cette définition quelque peu restrictive si la SODERIZ avait exécuté ses objectifs en édifiant essentiellement des unités rizicoles de type industriel (à l'instar de la SODEPALM (1) ou plus récemment de la SODESUCRE), unités mécanisées fonctionnant sur la base du salariat agricole; ainsi la rupture avec l'ancien mode de production rizicole (riz pluvial) aurait été totale et parfaitement cohérente.

Or, elle ne met en œuvre rien de tel, bien au contraire elle s'efforce de fonder toute son action sur la base de la petite production paysanne et

(1) La SODEPALM a une double politique. D'un côté elle met en œuvre des unités industrielles, de l'autre elle suscite des plantations villageoises. Elle participe donc elle aussi à cette recherche concurrentielle d'exploitants ruraux.

marchande. Examinons brièvement les implications immédiates d'un pareil choix.

Société de production, la SODERIZ perpétue une tendance dominante du développement rural ivoirien; il s'agit d'abord et avant tout de promouvoir un produit; ensuite par une politique d'encadrement, voire par une politique soutenue des prix, de susciter l'intérêt des producteurs potentiels. De la sorte chaque société d'État organise pour son propre compte la diffusion du produit dont elle a la charge, selon des modalités parfois originales, et espère que son mode d'intervention créera la clientèle paysanne dont elle a besoin. Ainsi, et bien qu'elles soient toutes des sociétés nationales ou étatiques, les « SODE » sont des appareils concurrents visant à s'approprier le plus grand nombre d'exploitants ruraux; dans ce dispositif de développement ivoirien, où figurent au premier rang la SODEPALM, la SATMAGI (café-cacao), la CIDT (coton), le paysan n'existe que comme enjeu; il est celui dont on suscite le « choix le plus rationnel ».

Ce phénomène particulièrement visible en Côte d'Ivoire de concurrence entre sociétés sectorielles d'État illustre assez bien notre propos introductif. Le sociologue ou le chercheur en sciences sociales arrive effectivement toujours trop tard; alors que les impératifs du développement semblent exiger une connaissance approfondie des sociétés paysannes, et notamment des systèmes de production en vigueur (on peut ainsi montrer que le coton et le riz par exemple loin d'être compétitifs sont au contraire complémentaires et associés), par cette compétition institutionnelle, l'on assiste au simple développement d'un produit, et toute question d'ordre économique ou sociologique consiste à en examiner le bien fondé auprès des populations rurales.

Outre la concurrence, la SODERIZ doit affronter une seconde difficulté : la commercialisation du paddy. En effet, elle ne peut mettre en œuvre, au

moins dans un premier temps, ses opérations de développement (destinées principalement aux populations urbaines) sans contrôler la commercialisation du riz, c'est-à-dire l'achat au producteur de tout ou partie de sa récolte. Précisons à titre informatif que traditionnellement le riz pluvial, auto-consommé pour une large part (1), est acheté par les commerçants dioula (2) ou libanais : il s'agit là de ce que les responsables de la SODERIZ ont convenu d'appeler le « circuit court » (3).

Mais cette mesure est bien dérisoire au regard du but recherché; car aussi longtemps que les prix proposés par la SODERIZ, et ceux pratiqués sur le marché du circuit-court restent sensiblement voisins, le combat mené pour le contrôle de la commercialisation ne peut aboutir favorablement. A prix égal les réseaux d'achat mis au point par les marchands dioula ou libanais sont infiniment plus efficaces que ceux de la SODERIZ.

Assurément la seule façon de contrôler entièrement le nouveau système de production (riziculture irriguée) et de drainer une partie de la récolte en riz pluvial consiste à modifier la structure des prix, et à faire en sorte que la SODERIZ soit pour le producteur la meilleure rémunératrice. Nous verrons plus loin que les autorités politiques, au bout de trois années d'expérience peu convaincantes, prirent des mesures radicales en ce sens. Malheureusement pour la SODERIZ, bien loin de la rendre maîtresse de la production et de la commercialisation (sans nul doute étaient-elles insuffisamment radicales), ces décisions (4) lui firent perdre le peu de contrôle qu'elle avait sur ses propres structures d'intervention; nous y reviendrons.

### La place du sociologue dans le projet de développement

Il nous paraît essentiel d'évoquer la place que nous réserva la SODERIZ dans son projet de développe-

(1) La production de riz pluvial a été estimée en 1971 à environ 300.000 T.

(2) dioula désigne un ensemble générique de populations dont les seules caractéristiques communes sont celles de provenir du Nord (Nord de la Côte d'Ivoire, et des pays sahéliens) et d'être musulmans.

(3) En dépit de son appellation, le circuit-court est un système complexe. On peut en distinguer trois formes :

1. Les gros commerçants achètent le riz villageois grâce à leurs réseaux d'acheteurs, le décortiquent, puis le vendent, soit directement (possédant également des lieux de distribution), soit indirectement à des distributeurs indépendants.

2. Les producteurs vendent une fraction de leur récolte à des décortiqueurs privés, lesquels verseront à leur tour le produit final à des distributeurs.

3. Il existe par ailleurs tout un réseau de petits acheteurs, essentiellement des femmes dioula, qui revendent les bottillons de paddy sur les marchés locaux.

Dans tous les cas de figure, la liaison entre producteurs et acheteurs est particulièrement solide, car ces derniers ont dû s'adapter aux besoins ponctuels des populations : prêt, avances sur récolte, etc.

(4) Le changement radical de la structure des prix est une condition nécessaire mais non suffisante. L'expérience prouvera qu'il ne suffit pas à la SODERIZ de détenir le monopole de la commercialisation pour enfin être maître du jeu, encore lui faut-il obtenir le monopole de la distribution. Or à aucun moment les autorités, soucieuses de préserver les intérêts de la Chambre de Commerce ivoirienne, ne tolèrent une telle ambition.

ment; tenter d'en discerner les contours revient en effet à clarifier la demande institutionnelle, et à expliciter ses ambiguïtés. Peut-on concilier recherche et développement, investigations objectives et exigences pratiques.

Tout d'abord notre intervention fut conçue comme une prestation purement locale, alors que la SODERIZ développait la riziculture irriguée en des lieux très dispersés du territoire ivoirien, aussi bien en zone de forêt qu'en zone de savane, la nécessité d'une recherche sociologique se fit particulièrement sentir dans la partie ouest de la zone forestière exactement dans la région de Gagnoa. En réalité une telle exclusive trouvait sa seule explication logique dans le caractère parfaitement hétérogène des opérations de développement lancées par la SODERIZ. Certains projets étaient financés par le FED ou l'Allemagne, notamment ceux du « Nord », d'autres et en particulier celui auquel nous avons pris part, par la Caisse Centrale de Coopération; ce rappel est ici essentiel, car la CCCE avait prévu dès le départ une étude sociologique d'accompagnement, et de fait en tant que bailleur de fonds l'a imposée à la SODERIZ. Cette extériorité explique l'embarras des responsables de l'institution quant à la formulation des termes de leur propre demande; plus qu'embarrassés, la plupart d'entre eux jugeaient fort peu utile l'intervention d'un observateur « étranger ».

Des réunions qui précédèrent la décision d'une convention avec l'O.R.S.T.O.M., émergèrent cependant une question qui semblait préoccuper les autorités de la SODERIZ. Dans l'une des zones du programme forestier (région de Gagnoa), les autochtones, c'est-à-dire ceux qui détiennent originellement le patrimoine foncier, et notamment les bas-fonds (espaces particulièrement favorables au développement de la riziculture irriguée) semblent peu enclins à participer au cours nouveau de la riziculture. En revanche ceux qu'il est convenu d'appeler les allochtones (non originaires de la région, mais participant activement à l'économie locale), paraissent beaucoup plus disposés à mettre en valeur les bas-fonds aménagés par la SODERIZ. Sans anticiper sur la description du réel socio-économique auquel cette Société d'État a dû se confronter, disons simplement que pour ses responsables, l'indifférence autochtone posait un problème « diplomatique »; la distribution massive de parcelles rizicoles originellement autochtones (en l'occurrence bété) conduit inmanquablement à de futurs conflits entre les groupes. Il fallait donc conjurer une telle éventualité en impliquant aussi bien (également ?) les autochtones que les allochtones.

Comment expliquer un tel désintérêt ? Les autochtones seraient-ils régis par d'autres déterminismes

que les allochtones ? Et comment vaincre une résistance qui ne peut être à coup sûr que l'expression d'une méconnaissance des avantages jugés incontestables de la riziculture irriguée ? Tels étaient en gros les problèmes soulevés par les responsables de la SODERIZ.

### **L'intervention concrète de la SODERIZ en milieu paysan et la place de cette intervention dans le système socio-économique local**

Avant de présenter les grandes lignes du système socio-économique local, il est nécessaire de préciser les modalités d'intervention de la SODERIZ en milieu paysan; par leur contenu elles fournissent à plus d'un titre le point fort de l'interprétation sociologique.

D'abord la logique d'une telle intervention semble dépasser les stricts objectifs de production : bien que limitée à un seul produit, elle vise à structurer le milieu rural, c'est-à-dire à nouer autour du paddy de nouveaux rapports sociaux.

Ensuite cette logique illustre particulièrement bien l'idéologie mise en œuvre par les développeurs de l'institution; faute d'édifier une riziculture industrielle (coût trop élevé, permanence d'une main-d'œuvre incertaine, etc.), elle doit se résoudre à créer une riziculture paysanne ou villageoise, tout en conservant le contrôle du producteur et du produit (commercialisation-production). L'idéologie en question que l'on peut rapidement qualifier de « coopérativiste » joue donc ici le rôle de passerelle entre un projet singulièrement productiviste et l'indispensable mobilisation du secteur paysan. Nous verrons qu'en fait cette passerelle est à double sens : que par le même chemin, c'est-à-dire les modalités mises en œuvre, ce secteur développé détournera la direction exigée par la SODERIZ, et imposera ses propres balises et ses propres détours.

Examinons à présent la nature de ces modalités d'intervention.

En premier lieu la SODERIZ s'adresse à des volontaires : une fois le bas-fond aménagé (déboisement, canaux d'irrigation, mise en place des casiers, etc.), elle partage l'espace rizicole en petites parcelles généralement inférieures à un hectare, et distribue gratuitement à tout volontaire une seule de ces parcelles; c'est ainsi que pour un bas-fond irrigué de 20 ha, on aura une trentaine de riziculteurs. Il s'agit là bien sûr d'un principe conçu en dehors de toute expérience concrète.

Ce qui apparaît très clairement à travers cette première modalité, c'est l'élimination radicale de la notion de propriété, plus exactement l'aménagement des bas-fonds revient à nationaliser un espace foncier

originellement « privé » (1), geste que la SODERIZ accomplit pour le compte de l'État. Dans un premier temps donc, la SODERIZ « purge » le bas-fond de ses droits coutumiers (elle y est apparemment parvenue sans trop de difficultés), dans un second, elle concède une portion de cet espace, mais exige en contre-partie que son bénéficiaire en soit l'unique exploitant. La SODERIZ ne s'adresse donc qu'à la capacité de travail du futur riziculteur; à supposer que cette capacité vienne à défaillir, la société de développement s'arroge le droit de retirer au volontaire ce qui lui avait été tout simplement confié. Dans ce dispositif la seule concession faite à la réalité locale consiste à transformer l'ancien régime foncier en droit pour les autochtones de mettre en valeur prioritairement les bas-fonds rizicoles.

La seconde modalité découle de la première : en l'absence d'une quelconque possibilité d'appropriation foncière, le volontaire doit être d'une façon ou d'une autre inscrit comme exploitant agricole; c'est ainsi que la SODERIZ a imaginé le « contrat de cultures ». D'un côté l'institution s'engage à fournir le personnel d'encadrement et tous les moyens techniques (engrais, insecticides, etc.) destinés au meilleur rendement; de l'autre le volontaire s'engage à écouler l'essentiel de sa production (2) à la SODERIZ, et à rembourser en nature (quantité de paddy déterminée au prorata de la récolte) les aménagements initiaux du bas-fond. Il est convenu également dans le contrat que le volontaire doit suivre assez étroitement les consignes de production de la SODERIZ, et qu'en cas de mise en valeur laxiste il n'a aucun recours pour empêcher la société de développement de confier sa parcelle à un autre volontaire.

Par cette possibilité de substitution permanente du producteur, nous voyons là se dessiner un phénomène qui ne trouvera sa forme achevée que dans la confrontation pratique du secteur développeur avec le système socio-économique local; le développement du salariat masqué est le phénomène en question. Voulant se créer une base paysanne, la SODERIZ ne réussira qu'à susciter des formes indirectes de travail ou de faire valoir. Nous y reviendrons.

La troisième modalité d'intervention de la SODERIZ est sans nul doute la plus significative; elle dévoile en effet toute l'idéologie (entendue dans un sens non péjoratif) des experts de l'institution. Nous avons vu que par le volontariat la SODERIZ entendait supprimer toute référence à la notion de propriété privée; elle ne peut cependant limiter

son projet à un principe pour le moins négatif. Quitte à faire du travail le facteur décisif du système rizicole, autant l'organiser autour de l'espace commun, c'est-à-dire autour du bas-fond. C'est pourquoi la SODERIZ promeut au rang de membre de groupement chaque volontaire; le groupement est ainsi la traduction sociologique d'une réalité écologique : les bas-fonds rizicoles. Dans l'esprit des responsables, le groupement n'est pas une simple structure ad hoc, juste bonne à stabiliser un volontariat flottant, il est au contraire le point de départ d'une organisation collective de la production et à plus long terme l'esquisse d'unité autonome capable non seulement de mettre en œuvre des formes de coopération dans le travail, mais également de gérer l'amont et l'aval de la production, c'est-à-dire l'achat des matériels techniques, et la commercialisation du produit fini (riz décortiqué).

Dès leur mise en place, les groupements par le biais de leurs responsables sont les véritables interlocuteurs de la SODERIZ; présidents et secrétaires de G.V.C. (groupements à vocation coopérative) ont à charge de veiller à la bonne exécution des objectifs de production. Faute de susciter immédiatement une solidarité dans le travail, la SODERIZ exige des volontaires qu'ils soient responsables collectivement de leurs engagements.

L'objectif de la SODERIZ est donc parfaitement clair; il s'agit, sur la base d'une innovation agricole, la riziculture irriguée, de créer un petit paysannat dont l'assise et l'efficacité productive reposent au premier chef sur le facteur travail. La valorisation de ce facteur s'effectue sur deux registres à la fois; d'une part chaque volontaire-riziculteur doit être un producteur à part entière; cela signifie que toute exploitation rizicole doit fonctionner sur le mode du faire-valoir direct (main-d'œuvre familiale). D'autre part le bas-fond formant un espace homogène théoriquement égalitaire (les volontaires reçoivent en principe moins d'un hectare chacun), les intérêts de chacun vont dans le sens des intérêts de tous, et la solidarité dans le travail s'impose comme la « conséquence » naturelle d'un dispositif éminemment socialisé.

Telle est donc l'idéologie qui sous-tend l'intervention de la SODERIZ. En attendant de montrer plus loin que cette idéologie ne trouvera comme seul terrain d'application que le détournement de ses modalités concrètes par les développés eux-mêmes, soulignons pour le moment ce que nous croyons être ses points aveugles.

(1) Privé désigne simplement ici une réalité foncière non étatique. Le bas-fond est approprié collectivement par tel ou tel village.

(2) Le plafond de la redevance est fixée à 650 kg de paddy par hectare. Il correspond à un rendement maximum de 4 t/ha.

Premier point : elle met en œuvre un mode d'intervention fondé sur la méconnaissance quasi-totale des milieux ruraux locaux. Cette méconnaissance, précisons-le, est dans un premier temps parfaitement volontaire. Le bas-fond, en tant qu'espace agricole original, fait à lui seul table rase du passé : il édifie de nouveaux rapports sociaux et institue une rationalité économique. Cette confiance en sa propre « raison » développante illustre parfaitement notre propos introductif; le sociologue n'est sollicité qu'une fois les cartes distribuées, pour mesurer les effets des modalités d'intervention, et éventuellement pour ajuster la « raison » des développeurs à la « déraison » des développés (l'inexplicable indifférence des autochtones).

Le second point met en lumière la contradiction entre un mode effectif de développement et son idéologie officielle; en effet d'un côté, l'on nous présente un projet à vocation « humaniste », fondé sur la solidarité, la coopération dans le travail, de l'autre on constate une mise en œuvre reposant essentiellement sur la notion de productivité.

En fait de contradiction cette notion donne toute son ampleur au véritable rapport qui charpente l'entreprise rizicole, à savoir le rapport SODERIZ/groupements, ou plus exactement SODERIZ/riziculteurs. L'institution engage des producteurs comme un employeur des employés, c'est-à-dire en se donnant les moyens d'un éventuel licenciement (par suite du non respect du contrat de cultures). Le revenu rizicole est en quelque sorte l'équivalent d'un salaire, puisque le volontaire est tenu de vendre l'essentiel de sa production à la SODERIZ. Tel est le sens caché de cette idéologie du développement rizicole.

Nous verrons plus loin qu'une fraction du secteur développé détournera à son profit le dispositif prétendument « socialisé » de la SODERIZ, en réalisant effectivement la logique salariale de son mode de développement.

\* \*

Examinons à présent les caractéristiques de l'un des principaux terrains d'intervention de la

SODERIZ (1), c'est-à-dire le Centre-Ouest ivoirien, et plus particulièrement la région de Gagnoa; précisons tout de suite qu'il s'agit là d'un bref examen du système social qui sous-tend l'économie de plantation locale.

D'abord quelques points d'histoire.

L'économie de plantation (fondée sur l'exploitation des cultures arbustives, café et cacao) se répand dans la région de Gagnoa autour des années 25-30, soit une quinzaine d'années après l'achèvement de la « pacification française ». Point essentiel : elle est d'abord et avant tout un fait étranger. En effet dès cette époque la région de Gagnoa dans l'ensemble de la colonie ivoirienne est l'un des plus importants foyers d'attraction de planteurs européens (en une décennie, quelques dizaines de colons mettent en valeur plus de 10 000 ha de plantations). Par ailleurs la conquête militaire puis l'installation des Français ont provoqué d'intenses mouvements migratoires issus du Nord de la Côte d'Ivoire et des zones soudaniennes (populations migrantes communément appelées dioula). Au début ces allogènes (2) se consacrent essentiellement à des activités commerciales, ainsi jouent-ils un rôle décisif dans la formation de la ville de Gagnoa et des petits centres urbains; mais très vite ils s'adonnent à l'agriculture marchande en mettant en valeur des petites plantations de café et de cacao. Ajoutons pour mémoire que plus tard la région de Gagnoa connaîtra un second grand courant migratoire : celui des Baoulé (3).

Ainsi les populations « étrangères » européennes ou africaines ont joué un rôle capital dans le démarrage de l'économie de plantation locale. Cependant les populations originaires ou autochtones, à savoir les Bété (4), sont loin d'être restées à l'écart de son développement. Dès les années trente, bon nombre de ressortissants bété, notamment les responsables administratifs (chef de village, de canton, etc.) décident de mettre en valeur des champs arboricoles; puis progressivement cette nouvelle activité économique emporte l'adhésion de l'ensemble des villageois de la région (vers les années 50-55, chaque chef de famille bété est un petit planteur à part entière).

(1) Rappelons que la SODERIZ intervient en d'autres lieux du pays, notamment dans l'Ouest et le Centre forestiers, ainsi que dans le Nord ivoirien (Odienné, Khorogo, etc.).

(2) Bon nombre de ces allogènes sont d'anciens éléments de l'armée française, appartenant au corps des « tirailleurs sénégalais »

(3) Les Baoulé, issus du Centre-Est ivoirien et formant la principale ethnie du pays (ils sont à l'heure actuelle plus d'un million), s'installent en petit nombre dès les années 35. Ils ne constitueront des vagues migratoires engendrant de véritables colonisations de peuplement qu'à partir des années 50.

(4) Les Bété occupent une vaste zone de l'Ouest forestier ivoirien. La région de Gagnoa n'est que l'une des trois régions qui forment le pays bété (les deux autres étant la région de Daloa et de Soubré).

La société précoloniale bété appartient à la catégorie des sociétés lignagères et segmentaires; à celle également des sociétés dites harmoniques puisqu'elle conjugue à la fois patrilinéarité et patrilocalité. Par ailleurs ses activités sociales reposent essentiellement sur la chasse et la guerre.

L'explication la plus courante de la généralisation de l'économie de plantation chez les populations autochtones consiste à souligner l'importance de l'impôt; contraintes de payer en signe monétaire leur soumission au pouvoir colonial, ces populations n'ont d'autre possibilité que celle de mettre littéralement sur pied des cultures rémunératrices. Ce phénomène est par conséquent incontestable; mais à trop le souligner l'on masque un fait singulièrement plus essentiel.

En effet, dès le commencement, c'est-à-dire dès la mise en place des populations étrangères à la région, s'édifie un système socio-économique au sein duquel autochtones et allochtones tissent des relations complémentaires. Plus précisément, ce système germe dans un premier temps autour des centres commerciaux et urbains ou le long des axes routiers, c'est-à-dire à la périphérie des grands foyers d'immigration, puis se répand peu à peu à toute la région de Gagnoa. Au moment où la SODERIZ intervient (c'est-à-dire en 1971), chaque terroir de cette région est un composé d'exploitations autochtones et d'exploitations allochtones.

Deux types de relation déterminent la nature de ce système socio-économique. La première est une relation de travail; elle est unilatérale, car depuis l'émergence de l'économie de plantation « indigène » (1), les migrants allogènes se sont engagés comme travailleurs agricoles chez les planteurs autochtones (l'inverse ne se produisant jamais). Nous verrons plus loin qu'en dépit de l'utilisation d'une telle main-d'œuvre, l'économie de plantation strictement bété n'a jamais donné naissance à une classe de gros exploitants (à l'exception d'une minorité de notables autochtones), mais bien au contraire à un ensemble assez peu stratifié de petits planteurs (2).

Cette relation de travail est multiforme; tantôt il s'agit de dérivées du salariat, le travail est donc ici rémunéré (contractuels, journaliers, mensuels, etc.)

tantôt il s'agit de dérivées du métayage, le planteur-employeur bété et le travailleur allochtone partageant selon certaines normes le produit des récoltes (3).

La seconde relation est une relation foncière; en même temps qu'ils utilisent leurs potentialités de travail, les autochtones cèdent des terres à bon nombre d'allogènes. Cette pratique sociale obéit à un double mouvement; d'une part, en cédant une part de leur patrimoine foncier, les planteurs bété fixent sur leur terroir le volant de main-d'œuvre dont ils ont besoin; et ils réalisent d'autre part la valeur marchande de ce patrimoine. Ce dernier point mérite une brève explication. Si la mise à disposition provisoire constitue l'une des formes courantes de ces cessions de terres, l'aliénation définitive en est la forme la plus répandue. Confrontés brusquement à l'économie marchande par l'exploitation des plantes arbustives, les paysans bété découvrent également la propriété privée (4); mais ils ne la découvrent que dans la mesure où ils s'en séparent (« je vends, donc je suis propriétaire »).

Ainsi, durant une toute première période cette pratique de vente de terres ne pose aucun problème majeur; bien plutôt est-elle à l'origine de la dynamique relativement harmonieuse de l'économie de plantation locale. Encore faut-il ajouter que son « effet de développement » n'a d'efficacité véritable que par le maintien d'un écart positif entre l'offre et la demande de terres. Nous verrons plus loin que cette pratique n'ayant pas su se pondérer au fur et à mesure de la diminution des disponibilités foncières, ses effets dynamisants sont devenus finalement nuls, et contribuent à l'inverse à la dégradation des conditions de reproduction du système socio-économique local.

La relation de travail et la relation foncière, par leur caractère organique, indissociable, donnent toute la mesure du système socio-économique qui se met en place dès les années 30; se déployant conjointement

(1) Nous reprenons ici un terme de l'administration coloniale.

(2) Nous ne pouvons dans l'espace de cet article rendre compte des multiples facteurs qui ont contribué à la formation de cet univers de petits planteurs. Retenons simplement que les hiérarchies traditionnelles (notamment le rapport aînés-cadets) n'ont pas résisté à la colonisation, puis à l'émergence de l'économie de plantation. Bien au contraire, celle-ci n'a-t-elle pu naître et se répandre que dans la mesure où elle constitue le planteur comme individu à part entière. Cette individualisation explique en grande partie pourquoi, faute de main-d'œuvre familiale (les aînés ne peuvent employer leurs cadets), les petits planteurs ont recours à la main-d'œuvre allochtone.

(3) Le plus connu de ces dérivées au métayage sont l'abusuan (le propriétaire reçoit 2/3 des récoltes et le travailleur 1/3) et l'abugnon (le partage entre les partenaires est égal).

(4) Ils ne la découvrent pas également. Si tous les planteurs sont en mesure de vendre des parcelles aux allochtones, ce sont les aînés qui effectuent pour leur propre compte le plus grand nombre d'aliénations. Ainsi, faute de pouvoir édifier de grandes exploitations grâce au travail de leurs dépendants, les aînés aliénèrent-ils ce dont ils avaient simplement le contrôle. Précisons que le régime foncier pré-colonial était étranger à toute appropriation privée. Les aînés contrôlaient la terre (ainsi du reste que les principaux moyens de reproduction), mais étaient dans l'obligation de la distribuer à leurs dépendants dès que ceux-ci étaient mariés. A aucun moment du processus, ce pouvoir de contrôle et de distribution ne pouvait se métamorphoser en propriété privée.

tement elles redéfinissent les anciens territoires villageois (territoires essentiellement cynégétiques) en produisant des espaces agricoles au sein desquels s'entremêlent plantations autochtones et plantations allochtones.

Caractère essentiel de ces espaces agricoles : la large domination de la petite exploitation. La moyenne globale des superficies cultivées en plantes arbustives (café et cacao) oscille autour de 3 ha, et ceci vaut aussi bien pour les autochtones que pour les allochtones.

Sans entrer dans l'explication détaillée du phénomène, retenons surtout qu'une série de variables, pour la plupart dépendantes les unes des autres, ont joué comme autant de facteurs limitant l'exploitation agricole. Mentionnons les plus caractéristiques. L'éclatement économique des patrilignages bété (1) (éclatement consécutif à la disparition de leurs pratiques sociales traditionnelles : chasse et guerre) n'a pas conduit, sauf exceptions, à la monopolisation par quelques-uns (les aînés notamment) du capital foncier; il a plutôt débouché sur une juxtaposition de planteurs, disposant d'un faible nombre d'actifs familiaux, et contraints par conséquent d'employer une main-d'œuvre allogène afin de mettre en valeur correctement leur petite exploitation. Par ailleurs, les ventes, même lorsqu'elles sont l'expression d'une domination sociale (celle des aînés), sont toujours restées parcellaires (2), c'est-à-dire pratiquées individuellement au coup par coup, de sorte que la forme des terroirs mis en chantier par les allochtones, épouse, dans un premier temps, trait pour trait, celle des terroirs autochtones. La petite plantation uniformise ainsi les différences ethniques.

Néanmoins, et c'est un fait qui parcourt toute l'histoire de l'économie de plantation locale, une relative inégalité vient cliver cet univers de petits planteurs (univers dont la stratification est comprise dans une fourchette de 1 à 10 ha); les allochtones dans leur ensemble mettent en valeur des superficies sensiblement plus importantes : 4 ha en moyenne contre 2 ha seulement pour les autochtones. En réalité cet apparent et très relatif clivage doit être très sérieusement nuancé; d'une part bon nombre d'allogènes sont de très petits planteurs, notamment ceux d'origine voltaïque : certains d'entre eux du reste sont en dessous de la norme autochtone. En revanche, parmi ceux qui sont au sommet de la

hiérarchie, l'on dénombre une majorité d'étrangers à la région, et particulièrement des planteurs d'origine baoulé (3).

D'autre part, s'il convient de parler d'inégalité, c'est moins par rapport à une dynamique intrinsèque qui caractériserait tel ou tel groupe ethnique, qu'en fonction des possibilités d'accès à la main-d'œuvre. Pour n'évoquer que le cas le plus exemplaire, celui des Baoulé, il apparaît bien que la supériorité de leur niveau moyen d'exploitation (de l'ordre de 5 à 6 ha) provient de leur capacité à drainer et à contrôler un nombre important d'actifs; on ne retrouve une telle capacité (mis à part les gros planteurs) chez aucun des autres groupes de planteurs, allochtones y compris. Ces actifs ont d'autant plus de « poids » qu'ils appartiennent à des réseaux familiaux et villageois (la main-d'œuvre des planteurs baoulé est en grande partie baoulé), c'est-à-dire qu'ils échappent totalement au contrôle des autres groupes de planteurs.

En définitive, durant environ une bonne trentaine d'années, et en dépit de quelques inégalités sociales, ce système socio-économique fondé sur des relations organiques entre autochtones et allochtones a fonctionné à peu près normalement. L'« à peu près » évoque ici les conflits inévitables entre autochtones et allochtones, mais également entre planteurs quelle que soit leur origine ethnique, provoqués par un marché de la terre anarchique, qu'aucune législation ne régit. Mais advient une période où les facteurs qui ont présidé à la formation puis à la dynamique du système socio-économique local (à savoir la relation de travail et la relation foncière) deviennent causes de sa dégradation et motifs de rivalité entre les groupes; en effet les ventes de terres ont connu un tel développement que bon nombre de terroirs autochtones sont désormais totalement saturés. Aujourd'hui l'absence d'aliénations est généralement le signe d'une très grande pénurie de terres et non l'expression d'une volonté de sauvegarde du patrimoine foncier (« il n'y a plus de parcelles à vendre »). Parallèlement à cette pression sur la terre, un second phénomène vient exacerber les relations entre originaires et non-originares : une notable proportion de terroirs sont dominés tant démographiquement qu'économiquement par les groupes allochtones. Plus clairement cela signifie que les autochtones sont devenues progressivement minoritaires dans leur propre région (4).

(1) Les patrilignages restent malgré tout des unités idéologiques.

(2) Au sens propre du terme, c'est-à-dire parcelle par parcelle.

(3) Les planteurs baoulé à l'inverse des autres planteurs allochtones, notamment des dioula, n'ont entretenu aucune relation de travail avec les autochtones. Ils se sont simplement contentés d'acheter des terres, et de reproduire de véritables territoires baoulé à l'intérieur des terroirs bété.

(4) Il convient de préciser que tout au long du développement de l'économie de plantation, bon nombre d'autochtones ont migré vers les villes, notamment vers Abidjan. Les cessions de terres et l'exode rural ont souvent été étroitement liés. Avant de s'installer définitivement en ville, certains originaires ont vendu leur patrimoine foncier.

Çà et là des prises de conscience collectives (émanant principalement de Bété installés en ville et soucieux du devenir de leur pays d'origine) semblant négliger ou oublier les aliénations volontaires exigent la restitution des terroirs d'autrefois à leurs détenteurs traditionnels.

S'adjoit à ces difficultés foncières un problème encore plus grave, qui met en jeu les mécanismes spécifiques de l'économie de plantation locale. Au fur et à mesure que les allochtones s'installent comme planteurs à part entière, non seulement ils cessent (pour la plupart) de travailler pour ceux-là même qui leur ont vendu la terre, mais surtout ils canalisent et fixent à leur tour une fraction importante de la main-d'œuvre locale disponible. On passe donc d'un système relativement harmonieux, à une configuration où les principaux groupes (autochtones et allochtones) sont désormais en position concurrentielle; l'enjeu de la rivalité étant bien évidemment le contrôle et la fixation de la force de travail (1).

Ce dernier point mérite quelques précisions supplémentaires. Pourquoi présenter le rapport autochtone/allochtonne comme rapport discriminant alors que nous affirmons plus haut que chacun des deux groupes sont structurés sur un mode inégalitaire, qu'ils contiennent l'un et l'autre des petits et des gros planteurs (rappelons toutefois que l'on observe une faible minorité de gros exploitants chez les autochtones)? Plus exactement pourquoi la raréfaction de la main-d'œuvre, consécutive de la complexification du système économique local, n'engendre-t-elle pas une coupure encore plus nette entre petits et gros planteurs, c'est-à-dire une paupérisation de la masse paysanne, et un enrichissement de la couche d'exploitants privilégiés, indiquant ainsi la formation d'une bourgeoisie rurale?

Une telle analyse en termes de classes sociales n'est valide qu'à la limite du système. S'il y a bien de très gros planteurs (exploitant plus de 20 ha), leur poids économique est faible au regard de l'importance de la petite production marchande; la main-d'œuvre qu'ils utilisent forme des circuits autonomes, n'entrant que rarement en concurrence avec celle des petits planteurs. Tout se joue par conséquent au niveau de l'économie de plantation dominante, c'est-à-dire de celle qui met en œuvre 1 à 10 ha d'exploitation. Dans cette sphère que restitue

parfaitement tout terroir de la région, la moindre compression sur les facteurs de production, notamment sur le facteur travail, produit des effets considérables; les contradictions matérielles se métamorphosent en antagonismes ethniques.

Si le point de vue du réel ou de l'objectif (c'est-à-dire en fait de l'analyse) abolit toute différence significative entre le petit planteur autochtone et le petit planteur allochtonne, il ne peut être restitué comme tel par les intéressés qu'à la condition de ne supporter aucun écart, aucune fluctuation. Cet écart ou cette fluctuation est d'autant mieux générateur de tensions inter-ethniques qu'il n'est pas distribué également dans chacun des deux groupes (autochtones et allochtones); dans l'ensemble les allochtones maîtrisent beaucoup plus facilement leurs réseaux de main-d'œuvre que les autochtones (2) (main-d'œuvre d'origine familiale, villageoise ou ethnique, il s'agit donc d'allochtones recrutant des allochtones).

En conséquence, s'il y a bien un système socio-économique homogène fondé sur la petite production marchande, et fonctionnant sur la base des relations entre autochtones et allochtones, il y a également un système régi par des logiques et des stratégies propres à chaque groupe. Ces logiques et ces stratégies sont directement visibles sur le terrain; elles s'inscrivent au sein de l'espace habité sur le mode d'une coexistence plus ou moins distante, allant du quartier allochtonne (dioula), intégré au village bété, au campement lointain coupé radicalement de toute relation sociale avec l'univers autochtone (baoulé); elles s'inscrivent également au sein de l'espace cultivé comme confrontations de territoires à territoires: malgré les cessions de terres toujours effectuées par quelques-uns, les autochtones tentent de dresser des sortes de lignes de démarcation entre leurs terres et celles désormais acquises par les allochtones.

Finalement le rapport qui surgit comme clivage principal au sein de cette petite production marchande est précisément celui qui a présidé à son émergence puis à son développement, à savoir le rapport autochtone/allochtonne. L'équilibre des relations y est singulièrement instable; la moindre pression sur les facteurs de production, terre et travail, disjoint le système socio-économique local pour laisser apparaître des logiques et des stratégies

(1) D'autres facteurs ont favorisé la pression sur la force de travail. Depuis une dizaine d'années, l'immigration étrangère en Côte d'Ivoire, et notamment celle des Voltaïques (lesquels constituent la base la plus active et la plus utilisée des travailleurs agricoles) tend à se stabiliser. Par ailleurs toute une fraction de cette main-d'œuvre échappe aux circuits des anciennes économies de plantation, pour se diriger vers les zones nouvelles d'exploitation agricole (dans le Sud-Ouest ivoirien par exemple); l'accès à la terre et à l'autonomie économique y étant beaucoup plus aisé.

(2) Pour plus d'explications sur la faiblesse de la main-d'œuvre familiale autochtone, nous renvoyons à notre texte. DOZON (J.-P.), 1975, p. 39 à 55.

concurrentielles, celles des autochtones et celles des allochtones (1).

### Renversement du rapport secteur développeur/secteur développé

Avant d'examiner le résultat de la confrontation entre le mode d'intervention de la SODERIZ et les contradictions du système socio-économique local, il est utile de présenter préalablement les grands moments qui ont jalonné l'histoire du développement rizicole dans la région de Gagnoa (histoire rappelons-le qui s'est déroulée sur une période de six années 1971-1977).

On peut distinguer schématiquement deux phases principales (ces phases correspondent à peu près à celles de notre propre recherche).

**A.** Dans la première période, le développement rizicole en zone ouest-forestière reste encore marginal et incertain. Entre 1971 et 1974, dans la région de Gagnoa, le nombre de bas-fonds aménagés, bien qu'il soit en croissance régulière, ne dépasse pas la trentaine. C'est dire que l'intervention de la SODERIZ ne pénètre guère les rouages du système socio-économique local; elle se limite du reste à l'espace urbain et à la périphérie immédiate de la ville de Gagnoa (2).

Deux autres traits renforcent le caractère marginal du développement rizicole : le prix du paddy, et la prise en charge presque exclusive des bas-fonds par les allochtones.

Durant cette période en effet, le prix du kilo de paddy proposé au producteur reste bloqué à 30 CFA; à première vue donc la riziculture irriguée ne peut entrer en compétition avec l'arboréiculture. Pour signifier l'intérêt ou l'avantage de cette innovation agricole, la SODERIZ déploie tout un ensemble d'explications sur la productivité du travail et la rationalité économique : « les bas-fonds sont des lieux de production intensive, il suffit donc de suivre méthodiquement les consignes de l'encadrement pour acquérir des revenus largement comparables à ceux de l'arboréiculture ».

En cette difficile mutation culturelle se tient toute l'interrogation des responsables locaux de la

SODERIZ. Pourquoi les autochtones restent-ils, dans leur grande majorité, indifférents au développement de la riziculture irriguée? Ne seraient-ils pas les victimes d'un calcul économique irrationnel, de quelques obstacles ou pesanteurs socio-culturels? A l'inverse comment expliquer l'apparent dynamisme des allochtones, lesquels fournissent le gros de la troupe des volontaires rizicoles?

Ces questions brièvement formulées définissent la tâche du sociologue. Sans nous y attarder (pas plus du reste que sur cette première période qui n'est guère démonstrative), retenons quelques observations essentielles.

La monographie d'un village bété, que nous avons effectuée en 1973 (3), nous a conduit à congédier toute explication en termes d'obstacles socio-culturels, ou de comportements irrationnels. Le bas-fond rizicole que les autochtones avaient exceptionnellement accepté de mettre en valeur ne constitue pas un lieu radicalement autre où la rationalité des processus culturels s'opposerait au laxisme de l'économie de plantation; il est au contraire totalement intégré à la problématique de chaque localité et de chaque terroir. Dans le cas précis de ce village, l'espace aménagé est devenu un véritable enjeu : comme espace foncier d'abord, car la situation du terroir est telle (4) qu'elle suscite de la part des autochtones une volonté de sauvegarde et de valorisation de l'un des derniers patrimoines villageois : il s'agit donc là d'une réaction à la nationalisation qu'entraîne nécessairement tout aménagement effectué par la SODERIZ. Ensuite comme lieu de fixation probable de la main-d'œuvre allochtone locale. En se portant eux-mêmes volontaires auprès de la SODERIZ, les Bété empêchent leur potentiel de main-d'œuvre d'acquiescer sa propre autonomie (potentiel du reste en singulière diminution).

En bref le bas-fond et la riziculture irriguée sont ici les « analyseurs » de la problématique villageoise (situation foncière et carence de main-d'œuvre) et de la rivalité entre populations autochtones et populations allochtones.

Il n'y a donc en aucun cas manifestation d'obstacles socio-culturels; se dégage en revanche un calcul socio-économique qui prend en compte la globalité des

(1) Pour une analyse plus détaillée de ce système socio-économique régional, de sa formation et de ses contradictions actuelles, nous renvoyons à trois textes : H. RAULIN, 1957; J.-P. DOZON, 1975, p. 30; J.-P. CHAUVEAU et J. RICHARD, 1976.

(2) La ville de Gagnoa dans sa configuration générale offre un aspect assez déconcertant; en effet tout l'espace urbain est marqué par les méandres sinueux des bas-fonds, aujourd'hui à vocation rizicole, qui forment autant de no man's lands entre les différents quartiers.

(3) Village exemplaire, puisqu'il fut le premier à présenter des candidats autochtones pour mettre en valeur son bas-fond aménagé par la SODERIZ.

(4) Sur 295 ha de terres cultivées, et qui représentent l'essentiel de l'espace cultivable, 57 % sont occupées par les autochtones et 43 % par les allochtones.

problèmes locaux et s'oppose par là même à la visée sectorielle et productiviste du développement rizicole.

Un second trait caractéristique de cette première phase d'intervention doit être souligné. Si l'on assiste bien à une prise en charge massive des bas-fonds par les allochtones (principalement des Dioula), cela ne signifie pas que leur volontariat traduit l'heureuse rencontre entre un dynamisme qui serait inhérent à leur « communauté » et la rationalité du modèle rizicole proposé. Car se cache souvent derrière ce volontariat un ensemble de rapports sociaux, une série de stratégies qui sont loin de correspondre au dispositif d'intervention imaginé par les responsables de la SODERIZ. En effet, parmi les volontaires, bon nombre ne sont pas des producteurs directs; sur le terrain (les bas-fonds), on trouve à leur place tantôt leur propre main-d'œuvre, tantôt des membres de leur parenté. Ces « volontaires » quelque peu absentéistes (contrôlant malgré tout régulièrement la mise en valeur des bas-fonds) sont souvent des notables ou des personnalités locales, du type entrepreneurs ou « big men ». La riziculture irriguée ne représente donc pour eux qu'une carte supplémentaire, venant s'ajouter à toute une gamme d'activités très diversifiées : commerce, transports, plantations, etc. A l'instar de chacune d'entre elles, et selon les circonstances ou les opportunités, cette nouvelle activité est essentiellement substituable et provisoire. En se portant volontaire, ce type de riziculteur témoigne simplement de sa capacité à canaliser et à gérer une main-d'œuvre permanente; de la sorte il a tout loisir de remplir les conditions requises par la SODERIZ, c'est-à-dire réaliser les meilleurs rendements et vendre l'ensemble de sa production à l'organisme rizicole.

Dès cette première période du développement rizicole, l'on voit donc se dessiner un mouvement particulièrement significatif (1). Des éléments de la petite bourgeoisie rurale et commerçante locale prennent en charge une fraction des lots distribués par la SODERIZ. Certains parfois cumulent plusieurs parcelles en s'intégrant simultanément à plusieurs unités de production ou à plusieurs groupements de volontaires. Ainsi se taillent-ils d'assez grandes exploitations rizicoles (3,4 voir 10 ha), ce qui n'est pas sans provoquer une singulière rupture, eu égard au type de développement social conçu initialement par la SODERIZ (formation d'un petit paysannat sur la base de 0,5-1 ha).

On peut légitimement s'étonner du fait que les responsables locaux d'une société nationale ivoi-

rienne aient laissé se développer une telle stratégie privée. A première vue seules certaines faveurs ou certaines pressions peuvent expliquer cette entorse aux principes originels; il convient cependant de souligner qu'au-delà des faiblesses individuelles, cet apparent « laisser-faire » est particulièrement bien adapté aux objectifs globaux de production.

En effet ces riziculteurs-entrepreneurs, ou cumulateurs, accomplissent les virtualités du dispositif SODERIZ. Celui-ci, en abolissant toute référence à l'appropriation privée de la terre, confère toute sa dimension au facteur travail. Ainsi l'institution rizicole se comporte-t-elle comme un employeur vis-à-vis d'employés ou de producteurs; mais encore faut-il maîtriser un tel rapport : l'encadrement technique ne peut à la façon d'un patron ou d'un contremaître contrôler la bonne exécution des actes culturels. En ce point précis, mesurons-nous l'efficacité de ces volontaires « absentéistes », ils accomplissent pour leur propre compte et pour celui de la SODERIZ, les tâches que cette dernière ne peut réaliser : surveillance des procès de travail et vente des récoltes à la SODERIZ.

Ce dernier point est fondamental, car le circuit-court en cette première phase est toujours particulièrement actif et efficace; achetant à peu près au même prix que la SODERIZ, les commerçants dioula ont de sérieux atouts dans leur jeu : les contreparties monétaires du paddy récolté correspondent aux besoins immédiats des riziculteurs et non au résultat final de la production : l'échelonnement des tractations, les avances sur récoltes, les prêts, s'opposent ainsi à la vente ponctuelle et sans appel de la SODERIZ.

De la sorte ils n'ont aucune difficulté à acheter une bonne partie des récoltes de riz irrigué; leurs clients ne sont bien sûr par ces volontaires absentéistes (qui ont tout intérêt à vendre à la SODERIZ), mais l'ensemble des petits riziculteurs mettant en valeur moins de 1 ha de rizières (les facilités de crédit qu'offre le circuit-court permet à cette catégorie de volontaires de réaliser bon an mal an les consignes de la SODERIZ).

Ainsi le « laisser-faire » est opérationnel : les intérêts de la SODERIZ et ceux des volontaires cumulateurs ou absentéistes coïncidant, il permet d'atteindre les objectifs de production et de commercialisation.

Une commune signification se dégage des observations faites aussi bien en milieu autochtone qu'en milieu allochtone. Le volontariat rizicole est loin d'offrir une réponse simple au schéma d'intervention

(1) Ce mouvement est tendanciel, et ne prendra une réelle valeur que dans le cours du développement rizicole. Il n'exclut donc pas un ensemble de riziculteurs assez conforme au projet de développement social conçu par la SODERIZ (petit paysannat). Mais cet ensemble est assez fluctuant et surtout très peu rentable.

proposé par la SODERIZ. Dès cette première phase, il révèle en maints endroits du dispositif des stratégies individuelles ou privées : il y a donc là un problème, un hiatus. A l'origine tout était prévu pour que les bas-fonds fassent l'objet d'une seule et unique mise en valeur ; chaque riziculteur cultivait son lot selon les modalités définies par la SODERIZ, et appartenait de fait à un groupement de producteurs. Or bon nombre de volontaires débordent ou détournent ces principes du développement rizicole (en utilisant le cadre technique et socio-économique qui leur est proposé : bas-fond aménagé, groupement de riziculteurs, encadrement, etc.) afin de les soumettre à leur propre logique socio-économique. Pour reprendre l'exemple bété, on ne cultive pas le riz irrigué pour son évidente rentabilité, mais pour empêcher les allochtones d'aggraver le déséquilibre entre les deux communautés ; le sens du volontariat autochtone ne peut donc être rapporté à une pure rationalité rizicole ; il est au contraire le produit du développement des contradictions locales.

Nous allons voir que cette tendance du secteur développé à déborder le secteur développeur s'accroît plus nettement dans la deuxième phase du développement rizicole.

**B.** Un fait décisif domine la seconde période du développement rizicole : l'augmentation spectaculaire du prix offert au producteur. Il passe en effet de 30 CFA à 70 CFA. La décision d'une telle augmentation émane des autorités politiques ; c'est dire qu'elle échappe entièrement au contrôle des responsables de la SODERIZ (lesquels précisons-le, souhaitent une augmentation, mais n'atteignant pas un niveau aussi élevé). Elle semble avoir deux objectifs essentiels : d'une part convaincre les paysans encore hésitants de l'opportunité de mettre en valeur les bas-fonds rizicoles, d'autre part affaiblir l'impact du circuit-court sur la commercialisation du riz irrigué. Dans les deux cas il s'agit de jeter les bases d'un monopole englobant à la fois la production et la commercialisation. Ainsi espère-t-on asseoir l'efficacité des opérations en cours, et permettre l'expansion de programmes plus ambitieux.

A l'incertitude de la première période succède donc un véritable engouement pour la riziculture irriguée ; dans la région de Ganoa particulièrement où de nombreux bas-fonds ont été nouvellement aménagés, les volontaires se précipitent aux bureaux de la SODERIZ pour obtenir ne serait-ce qu'un quart d'hectare. Phénomène significatif : les autochtones, réputés pour leur indifférence à l'égard du développement rizicole, font valoir leur droit sur les bas-fonds villageois (1). Le nombre de volontaires bété

atteint fin 1974 25 % du total des riziculteurs enregistrés (ce qui représente, pour cette seconde période uniquement, un exploitant sur deux).

Ainsi l'intérêt économique semble avoir raison de toutes les hésitations, des prétendus obstacles socio-culturels. Dès lors à quoi bon les explications, voire les « recettes » sociologiques, puisqu'il suffit d'une augmentation spectaculaire des prix pour provoquer un afflux massif de volontaires et pour rendre la SODERIZ maîtresse du circuit de commercialisation. Cependant le « boom » rizicole de l'année 1974 mérite autre chose que des considérations d'ordre trivial ; bien qu'il obéisse apparemment à la logique économique du « revenu maximal », on ne peut congédier pour autant les mécanismes propres au « social ». Mieux, en cette période où la comptabilité tient lieu d'explication, il convient de rechercher les multiples significations du démarrage rizicole ; car ce qui est en jeu ce n'est pas tant l'accumulation des personnes et des choses, en l'occurrence l'accumulation des volontaires et du paddy, que l'analyse de certains types de rapports sociaux. Ces rapports sont-ils conformes au projet de développement social conçu initialement par la SODERIZ ?

A cet égard l'écart déjà très visible dans la première période entre théorie et pratique ne cesse de s'accroître dans la seconde ; le « boom » provoqué par la hausse du prix du paddy amplifie en quelque sorte le malentendu entre secteur développeur et secteur développé. Plus précisément la SODERIZ, alors qu'elle connaît des succès apparents, perd progressivement le contrôle de ce qu'elle met en place ; elle distribue des parcelles sans pouvoir maîtriser l'organisation et la dynamique des groupements, elle achète du riz, mais se métamorphose en entreprise de commercialisation déficitaire, dépassant largement ses possibilités financières et ses capacités de stockage.

En bref la SODERIZ cesse progressivement de remplir ses fonctions d'organisme de développement, pour n'être qu'une entreprise distribuant terres et argent.

En guise d'explication du démarrage rizicole, examinons les débordements du secteur développé, ou plus exactement les réajustements du dispositif SODERIZ par les mécanismes et les contradictions spécifiques du système socio-économique local.

#### *Significations du volontariat autochtone*

Parmi les différents types de volontariat que l'on peut repérer en ce tournant décisif du dévelop-

(1) Rappelons que les autochtones bénéficient d'un droit de priorité sur les bas-fonds.

pement rizicole, celui des autochtones est sans conteste le plus spectaculaire et le plus significatif. On dénombre en effet fort peu de bas-fonds nouvellement aménagés, et généralement situés près de villages traditionnellement autochtones où les Bété ne se portent volontaires.

Dans la plupart des cas la stratégie est fort claire; il s'agit, en proposant une liste de candidats composés strictement d'autochtones de couvrir l'ensemble du bas-fond. Cette volonté collective de récupérer l'espace aménagé est d'autant plus forte qu'elle s'applique à deux niveaux. D'une part elle constitue une réplique à la tentative faite par la SODERIZ de « nationaliser » les bas-fonds : ces espaces relèvent des prérogatives des populations bété et non de celles de la puissance publique. D'autre part cette volonté traduit un refus catégorique : empêcher les allochtones de mettre en œuvre les bas-fonds rizicoles. Par cette opposition ce qui est contesté par les autochtones ce n'est pas que les « étrangers » (les volontaires allochtones sont essentiellement des Dioula) deviennent riziculteurs, mais qu'ils utilisent le dispositif d'intervention de la SODERIZ sans tenir compte de leurs droits et de leurs prérogatives. Bref ils récusent le principe selon lequel tous les volontaires, indifféremment autochtones ou allochtones, sont égaux devant la SODERIZ.

Cette seconde dimension du volontariat autochtone mérite un examen plus détaillé; car elle est au centre du renversement de position entre secteur développeur et secteur développé.

D'abord que s'est-il véritablement passé après l'augmentation drastique du prix du paddy (1)? Une ruée générale sur les bas-fonds avons-nous dit plus haut, touchant à la fois tous les milieux et toutes les populations. Mais ceci n'est qu'apparence; en réalité la riziculture irriguée cesse d'être une activité marginale pour s'intégrer brutalement au système socio-économique local. Grâce aux revenus qu'elle peut désormais procurer (identiques, voire supérieurs à ceux du café et du cacao), cette innovation agricole est perçue par les populations locales comme une extension de l'économie de plantation en vigueur.

Cela implique en tout premier lieu que la terre, en l'occurrence les bas-fonds, devient marchandise; le mouvement est en effet le même que pour les parcelles arboricoles (autrefois, avant la colonisation, la terre n'avait aucune valeur marchande; elle n'était que le support d'activités cynégétiques et agricoles (vivriers). Avec l'émergence de l'économie de plantation, la terre s'investit de toute la richesse du produit; les cultures arbustives n'ayant aucune valeur

d'usage pour les planteurs, la terre qui les supporte devient à son tour exclusivement marchandise). Ici le riz irrigué a bien une valeur d'usage, mais son prix officiel est tel qu'il est essentiellement voué à la vente et non à l'auto-consommation.

Ce mouvement révèle donc une éclatante contradiction : alors qu'elle effectue une valorisation sans précédent de leur sol, la SODERIZ nationalise les bas-fonds.

En second lieu, devenant formellement marchandises, les bas-fonds peuvent désormais faire l'objet d'appropriations privées; or là encore un tel processus est aux antipodes du mode d'intervention conçu par la SODERIZ. Rappelons que pour l'organisation rizicole, le volontaire ne peut en aucun cas être un propriétaire, car si tel était le cas il perdrait tout contrôle sur son procès de production.

Malgré les risques qu'implique sa transgression, ce principe reste parfaitement théorique. Toute une fraction du volontariat, et notamment du volontariat autochtone, utilise les bas-fonds comme s'il s'agissait de sa propriété privée. Dans le contexte socio-économique local un tel usage signifie concrètement : vente des parcelles distribuées par la SODERIZ, location annuelle, mise en œuvre de faire-valoir indirects du type « abusuan » ou « abugnon » (le volontaire officiel et son métayer partagent la récolte selon la règle du 2/3, 1/3, ou du « moitié-moitié »). En bref cette appropriation privée « imaginaire » (c'est-à-dire qui ne repose sur aucune légitimité juridique) a pour effet de reproduire les mécanismes qui ont présidé au développement de l'économie de plantation. Ce mouvement de valorisation et de réappropriation des bas-fonds a dominé l'ensemble du volontariat rizicole, qu'il soit autochtone ou allochtone. Les volontaires bété en fournissent cependant l'illustration la plus démonstrative.

En effet lorsqu'ils s'efforcent d'exclure les allochtones des groupements de riziculteurs villageois, les volontaires bété affirment au premier chef la reconnaissance d'une médiation entre l'innovation agricole proposée et l'organisme national qui la met en œuvre; cette médiation n'est autre que la prise en compte des usages spécifiques à l'économie de plantation locale. Pour les autochtones, les « étrangers » peuvent parfaitement exploiter les bas-fonds rizicoles, mais à l'unique condition qu'ils passent par leur intermédiaire. Si le détour est respecté tous les cas de figures sont envisageables : ventes ou locations des rizières, contrats de métayage, etc.; y compris l'éventualité d'une figure vide, où le volontaire autochtone met effectivement en valeur la parcelle que la SODERIZ lui a confié; mais même

(1) Et après l'aménagement de nombreux nouveaux bas-fonds.

dans ce cas, il conserve la possibilité, s'il désire abandonner la riziculture irriguée, de faire valoir son droit de propriété.

Au demeurant, le mouvement de réappropriation des terres « confisquées », et le procès de reproduction des mécanismes de l'économie de plantation n'épuisent pas le contenu du volontariat autochtone; la mobilisation bété répond également à un problème particulièrement grave.

Nous avons vu plus haut que les facteurs qui avaient présidé à la formation du système socio-économique local, à savoir la terre et le travail, sont aujourd'hui des facteurs rares, et qu'ils font désormais l'objet d'une vive concurrence entre groupes autochtones et groupes allochtones. L'exemple de ce village bété, chef de file du démantement rizicole autochtone, a démontré dès avant l'augmentation spectaculaire du prix du paddy que le bas-fond aménagé était un lieu stratégique; laisser cet espace à la disposition des allochtones signifiait concrètement accroître le déséquilibre foncier, et surtout contribuer au tarissement du potentiel de main-d'œuvre villageois.

Ce phénomène que l'on pouvait considérer comme exceptionnel dans la première période se généralise dans la seconde. Même là où la situation foncière n'a rien d'alarmant, les autochtones s'opposent au volontariat des autochtones. Cette attitude traduit un refus d'avaliser les transferts de main-d'œuvre opérés par la riziculture irriguée; que vingt ou trente allochtones se portent volontaires (cette fourchette correspond à peu près au groupe moyen), et c'est autant de travailleurs en moins sur les plantations autochtones.

Au reste, malgré leurs efforts et leur ardente opposition, les planteurs bété ne peuvent globalement contrecarrer les transferts de main-d'œuvre, car un certain nombre de bas-fonds, notamment ceux qui sont situés à proximité de la ville de Gagnoa ou de petits centres urbains, sont essentiellement appropriés par les allochtones (1) (où par des volontaires qui comme nous le verrons plus haut ne sont pas à proprement parler des ruraux). Or une bonne fraction de cette population d'allochtones est composée d'anciens travailleurs agricoles. On comprend donc aisément pourquoi les Bété, bien que candidats pour l'exploitation des bas-fonds, soient réservés, voire mécontents à l'égard des activités de la SODERIZ.

Ce paradoxe illustre assez bien l'ambiguïté du volontariat des autochtones.

### *Les autres types du volontariat*

Nous ne maintiendrons pas plus longtemps la notion de volontariat allochtone. Autant celle de volontariat autochtone a un sens, car elle correspond à des stratégies insérées dans une problématique villageoise, autant le qualificatif allochtone, dans cette seconde phase du développement rizicole, perd globalement toute valeur désignative.

Cela ne signifie bien sûr pas que les non-originares se désintéressent soudain de la riziculture irriguée; au contraire, leur nombre au sein des groupements s'est accru, grâce notamment au volontariat d'anciens travailleurs agricoles d'origine voltaïque (ce volontariat étant à l'origine de la vive réaction des planteurs autochtones). Simplement la référence ethnique cesse d'être un critère pertinent.

En effet, nous avons déjà observé lors de la première période, qu'un certain nombre de riziculteurs ne sont pas à proprement parler des exploitants; ils gèrent leur parcelle, mais n'accomplissent aucun des actes culturels. Bref ils s'apparentent à des volontaires absenteïstes.

Avec l'augmentation drastique du prix du paddy, cette tendance s'amplifie considérablement; s'amplifie et se diversifie, car ce n'est plus seulement les gros planteurs ou commerçants locaux, mais également des salariés, des cadres, et des hauts fonctionnaires de la région de Gagnoa.

Se met donc en place un système tout à fait original. Par un simple acte de candidature, il est possible à toute personne quelque peu opportuniste de s'octroyer une rente substantielle. Encore faut-il qu'elle ait, dès le départ, les moyens de s'offrir une main-d'œuvre capable d'exécuter le calendrier de travaux exigé par la SODERIZ.

La terre n'est pas à l'origine de la formation de cette rente (que nous appellerons rente de volontariat), mais la seule capacité à mobiliser la force de travail (2).

A nouveau donc, l'une des modalités centrales de l'intervention SODERIZ, à savoir le volontariat, est détournée de ses objectifs (fondement d'un petit paysannat) pour être utilisée à des fins et des stratégies individuelles.

Ainsi que nous l'avons souligné à propos de la première phase du développement rizicole, il paraît pour le moins curieux que les responsables locaux de la SODERIZ aient laissé se développer de telles pratiques. Cette apparente faiblesse masque en réalité une convergence d'intérêts. L'objectif prio-

(1) Cette domination allochtone sur les bas-fonds péri-urbains est la conséquence d'une « colonisation » foncière qui s'est essentiellement effectuée de la ville vers la « brousse ».

(2) Ajoutons que la formation de cette rente est largement favorisée par le niveau ridiculement bas du S.M.A.G. (minimum agricole).

ritaire de la SODERIZ n'est pas tant de promouvoir à tout prix une couche de petits riziculteurs que d'enregistrer à l'entrée de ses usines une quantité maximum de paddy; bref le développement rizicole reste avant tout soumis à des objectifs productivistes.

Dans cette perspective l'émergence d'une catégorie d'intermédiaires est tout à fait fonctionnelle; et la formation de rentes privées n'est pas contradictoire avec les intérêts de la SODERIZ. Alors que les petits riziculteurs éprouvent des difficultés à suivre les consignes de la SODERIZ, ce qui les conduit bien souvent à perpétuer des liens de dépendance avec le « circuit-court », les volontaires absentéistes réussissent, grâce à la permanence de leur main-d'œuvre, à approcher ou à atteindre la rentabilité la plus élevée, et à vendre la totalité de leur production à l'organisme de développement (paradoxalement certains de ces volontaires sont des éléments du circuit-court, c'est-à-dire des commerçants).

Une alliance objective s'édifie donc entre la SODERIZ et ces volontaires absentéistes. Leurs intérêts sont communs car leur calcul économique repose au premier chef sur la productivité du travail. De la sorte cette alliance révèle la logique implicite du mode d'intervention de la SODERIZ. Société de production au premier chef, cette Société d'État a nécessairement besoin de producteurs. Telle est son unique vérité. En voulant créer de toute pièce un petit paysannat (non-propriétaire, mais solidaire), elle élabore une simple idéologie du développement; cette idéologie se fonde d'abord sur une méconnaissance quasi-volontaire des rapports sociaux inhérents au système économique local, et s'édifie en masquant ses réels objectifs de production. On pourrait donc croire à prendre son langage au pied de la lettre que la SODERIZ en tant que Société d'État est disposée à réaliser pratiquement son projet de développement (ceci impliquant à court terme le sacrifice de hauts rendements et de rentrées spectaculaires); en réalité sa liberté de manœuvre est tellement étroite (vis-à-vis des autorités politiques et vis-à-vis des autres sociétés d'état), qu'il lui faut subordonner le développement d'un paysannat original aux impératifs de la production; l'émergence de stratégies individuelles ou collectives à l'intérieur du dispositif SODERIZ n'a donc rien de surprenant. Elles favorisent la production et réalisent ce que masquait l'idéologie du développement rizicole, à savoir la mobilisation et l'exploitation d'une main-d'œuvre salariée.

**C.** Afin de mieux souligner la logique productiviste de cette société d'État, il convient d'examiner le problème de la commercialisation.

Dans son système de prix aux producteurs, la SODERIZ offre deux types de rémunération; l'un

correspond au paiement du riz livré à l'usine (75 CFA), l'autre à un paiement sur les lieux effectifs de production (65 CFA). Ce boni de 10 CFA va permettre à la SODERIZ de drainer une fraction très importante de la production ivoirienne de riz pluvial. En effet la société d'état, offrant le meilleur prix, les plus gros représentants du circuit-court, loin d'être en mesure de surenchérir (ce qui signifierait pour eux travailler à perte), lui facilitent au contraire la tâche; flanqués de camions et d'un personnel particulièrement efficace, ils achètent le paddy des zones rurales les plus reculées pour le revendre à l'organisme de développement rizicole. Ils s'accaparent ainsi les 10 CFA de boni et réalisent d'énormes bénéfices : pour cet unique service de transport, certains d'entre eux accumulent plusieurs millions de francs CFA en quelques semaines.

Cet étrange phénomène de commercialisation à outrance appelle plusieurs observations.

Si elle apparaît bel et bien au cours de cette seconde période comme une société sectorielle de production, et rien d'autre (certainement pas comme une société de développement), la SODERIZ devient également et surtout une entreprise de commercialisation. Nous avons vu plus haut qu'elle entendait mettre un terme aux activités du circuit-court, c'est-à-dire empêcher la domination des marchands dioula et libanais sur les petits producteurs de paddy, ainsi pourrait-elle assurer et protéger le bon déroulement de ces opérations de riziculture irriguée.

Suite à sa spectaculaire augmentation du prix du paddy (ce produit vivrier accède dès lors au rang de culture commerciale, voir de culture spéculative), la SODERIZ réalise bien au-delà de ses espérances sa volonté de contrôler les circuits commerciaux privés : en un temps record elle détient le monopole d'achat au producteur. Sa position monopolistique est d'autant plus solide que ces circuits privés apparemment mis au pas, l'amènent à accumuler d'énormes quantités de riz pluvial.

Cette étonnante réussite requiert l'attention car elle constitue un tournant décisif dans l'histoire assez brève de la SODERIZ.

En effet, dans un premier temps cette accumulation démesurée de paddy suscite l'euphorie; il n'est plus question de riz irrigué, ni de haute productivité des bas-fonds, mais tout simplement de bilan comptable; les prouesses commerciales de l'institution se métamorphosent en opérations de développement réussies. Peu importe qu'il soit en grande majorité d'origine pluviale ou traditionnelle (par conséquent étranger à l'action de la SODERIZ), le riz usiné devient magiquement comme un supplément de production. On imagine très bien le processus : alors qu'au départ les hauts rendements du riz irrigué devaient résorber, et eux seuls, le déficit rizicole de la Côte d'Ivoire, ce moment crucial où

la SODERIZ s'accapare la commercialisation du paddy paraît soudain accélérer l'histoire. Les achats sont si nombreux que les magasins des différentes filiales SODERIZ ne parviennent plus à stocker les milliers de tonnes de paddy.

La Côte d'Ivoire aurait-elle sous-évalué son potentiel rizicole ? N'assiste-t-on pas à un phénomène de sur-production ? Comment écouler de telles quantités ? Toutes ces questions demandent bien évidemment une autre formulation.

Tout d'abord la SODERIZ, confrontée à cette intense commercialisation, subit une crise financière sans précédent ; alors qu'elle en achète massivement, elle ne peut écouler que de très faibles quantités de paddy au secteur privé, c'est-à-dire aux grossistes (rassemblés en chambres de commerce) chargés de la distribution. Seuls les fonds publics alimentent ses caisses déficitaires.

Prisonniers de cette fuite en avant, de cette logique monopolistique, la SODERIZ semble jeter les bases d'un phénomène de surproduction (1) ; devenant de moins en moins capable d'acheter (l'État ne peut indéfiniment financer ses achats de paddy), et de plus en plus impuissante à stocker, elle crée les conditions d'une remise en cause de sa politique de prix au producteur (politique dont elle n'est pas à proprement parler responsable). La loi du marché qui paraissait, durant un temps, avoir été étouffée par le joug étatique, reprend souffle, et le trop-plein d'offres suscite la baisse des prix au producteur (le circuit-court, qui avait parfaitement su s'adapter au monopole SODERIZ, retrouve ainsi toute son autonomie).

Mais il y a plus grave. Alors que les stocks s'accumulent (et bien souvent se dégradent), la pénurie à la consommation se développe. En effet les grossistes (alliés du reste aux importateurs de riz en Côte d'Ivoire), pour qui la SODERIZ fut toujours une rivale à éliminer, bloquent ou rendent peu efficaces les réseaux de distribution ; ce qui signifie concrètement : augmentation du prix du paddy à la consommation, et détérioration des conditions de vie pour la plus grande majorité des Ivoiriens (le riz est l'aliment le plus consommé en Côte d'Ivoire).

L'artifice est donc à son comble : à une apparente crise de sur-production, succède ainsi une pénurie alimentaire créée de toute pièce.

L'enchevêtrement des enjeux et des intérêts, voire des contradictions internes à l'appareil d'État ivoirien, est trop complexe pour être analysé ici. Retenons simplement que l'augmentation du prix

du paddy au producteur qui a pendant un temps favorisé l'ensemble des opérations de développement entreprises par la SODERIZ, suscitant notamment cette spectaculaire ruée sur les bas-fonds, et qui lui a permis d'accéder au monopole de la commercialisation, a joué en réalité totalement en sa défaveur. Dépendante des finances publiques, dépendante également des circuits de distribution notamment des chambres de commerce, la SODERIZ n'a pu (et ceci contre la volonté de ses responsables) que faire le jeu du secteur privé, que ce soit dans la phase ascendante où elle a permis aux gros transporteurs de réaliser de substantiels bénéfices, que se soit dans sa phase descendante où les distributeurs et autres importateurs ont imposé la loi du marché, la SODERIZ, dans ses tentatives de socialisation du problème rizicole, est restée entièrement soumise aux intérêts et aux stratégies des groupes privés.

### Conclusion et épilogue

L'État ivoirien avait pour objectif de satisfaire rapidement les besoins nationaux en riz. En 1971, il s'est donné le moyen de réaliser ce projet en fondant une nouvelle société de développement, la SODERIZ. Première difficulté, l'option choisie, à savoir la riziculture irriguée exige de lourds investissements (et par conséquent des inputs externes importants), et une nombreuse assistance étrangère. La volonté d'indépendance rizicole implique donc paradoxalement un surcroît de dépendance économique et de savoir-faire technique.

Second problème : faute de développer la riziculture sur la base d'unités industrielles (avec salariat agricole), la SODERIZ est conviée, pour assurer la réussite de ses opérations (exploitations des bas-fonds), à mettre en œuvre un procès de « socialisation » en deux secteurs-clefs de son dispositif ; dans le secteur productif, chaque bas-fond doit en principe devenir une unité socio-économique à part entière, soit au début un groupement, par la suite une coopérative. Dans le secteur de la commercialisation, la SODERIZ tente par une politique soutenue des prix (au producteur) d'imposer sa loi, et de réduire l'impact des circuits privés sur l'ensemble des riziculteurs ; en fait, il s'agit là moins d'une entreprise de socialisation que d'une volonté de clarifier et d'assainir la problématique rizicole en Côte d'Ivoire, afin de rendre l'État maître de son secteur de production (bas-fonds rizicoles).

(1) Il est difficile d'estimer l'importance de l'augmentation de la production du riz pluvial (extension de surfaces cultivées) consécutivement à l'élévation du prix du paddy. Ce qui est certain, c'est que bon nombre de paysans ivoiriens ont vendu une part importante de leurs stocks qu'ils réservaient habituellement à l'auto-consommation, cédant ainsi à la tentation d'un revenu imminent substantiel (de la sorte ont-ils dû racheter du paddy sur les marchés locaux).

Plus généralement, forte d'une technologie rizicole moderne et intensive, la SODERIZ ne peut se contenter (du moins théoriquement) d'être une simple société sectorielle de production; elle prétend accéder au rang de société de développement, c'est-à-dire sur la base d'une innovation agricole nouer de nouveaux rapports sociaux.

C'est dans ce fléchissement (apparemment louable et légitime) que l'illusion est totale. Car la SODERIZ est confrontée à deux pôles de réalité symétriques, dont à aucun moment elle ne peut contrôler, ni la stratégie, ni l'impact sur ses opérations de « développement ». D'un côté, nous l'avons vu, le secteur développé déconstruit le mode d'intervention de la SODERIZ afin de l'intégrer à la logique du système socio-économique en place, ou de le soumettre aux intérêts particuliers de certains groupes sociaux locaux. En guise d'opération de développement, la riziculture irriguée est bien plutôt l'analyseur de difficultés et de contradictions régionales.

De l'autre, la SODERIZ doit faire face à deux types de pouvoir : l'un strictement étatique (pouvoir politique), l'autre privé (chambre de commerce). On peut s'étonner qu'une société nationale de développement soit conduite à s'affronter à l'instance qui lui a donné naissance et qui en est en principe le garant. Ce paradoxe est d'autant plus troublant qu'il est à l'origine de l'échec de la SODERIZ. Analysons-le plus en détail.

La Société de développement pour la riziculture, dans ses modalités d'intervention propose la création d'un secteur rural « socialisé ». Plusieurs conditions doivent être requises pour qu'un tel secteur ait quelque chance de s'épanouir. D'abord que l'organisme soit maître des procès de production qu'il met en œuvre, c'est-à-dire qu'il dispose des moyens suffisants pour empêcher les rapports sociaux dominant les différentes économies locales, de détourner les ressorts de son dispositif. Mais outre le secteur productif, il importe surtout que la SODERIZ soit maîtresse des circuits qui sont en aval de ce secteur, à savoir la commercialisation du produit brut, la distribution et le marché de la consommation. De ces trois phases capitales, seule la première relève finalement de ses prérogatives, ce qui revient à dire qu'il ne contrôle aucunement le développement rizicole.

En effet le pouvoir d'État ivoirien, alors qu'il tente d'« auto-centrer » la plus importante des productions vivrières nationales, ne remet absolument pas en cause l'omnipotence des circuits privés de distribution du paddy; les choses sont bien évidemment plus complexes : ce laisser-faire étatique relève d'une situation économique où le capital qu'il soit voué à la production ou voué à la circulation est largement privé. En tout état de cause, la ligne directrice menée par les autorités politiques consiste

à séparer très nettement secteur de la production et secteur de la distribution. Nous avons vu les conséquences inévitables d'une telle politique. Alors que la SODERIZ accumule dans ses magasins des dizaines de milliers de tonnes de paddy, la Chambre de Commerce qui avait en principe la tâche de les lui racheter afin de les distribuer aux détaillants, bloque totalement la situation. La manœuvre est parfaitement claire; pour réaliser à nouveau de substantiels bénéfices (lesquels avaient été sérieusement compromis depuis l'arrêt des importations), il suffit d'acheter le paddy au « compte-goutte », et d'attendre que les stocks accumulés se dégradent, créant ainsi une véritable pénurie alimentaire. Le jeu de l'offre et de la demande à nouveau en vigueur, les prix à la consommation tout « naturellement » augmentent.

Le problème de prix en évoque un autre : lorsqu'en 1974 le paddy est revalorisé, on peut croire qu'il s'agit là d'une politique de soutien à la SODERIZ et d'une ébauche de remise en question des prérogatives du secteur privé; mais à aucun moment les responsables de la SODERIZ n'ont eu leur mot à dire sur cette augmentation. La décision fut strictement circonstancielle, destinée à donner un coup de fouet au secteur productif. Les prix officiels, après s'être écartés pendant un temps du mouvement « naturel » du marché rizicole national (imposant ainsi la SODERIZ comme monopole de la commercialisation), ont finalement succombé, sous la houlette des grossistes et négociants privés, à la loi de l'offre et de la demande. La SODERIZ fut donc à la fois victime d'un dirigisme étroit en ce qui concerne les prix, et d'un total laisser-faire en ce qui concerne les intérêts privés.

En résumé, la SODERIZ n'a jamais pu être autre chose qu'une société sectorielle de production. Le secteur développé tout aussi bien que les autorités tutélaires, et notamment le pouvoir d'État ont finalement fait échouer les tentatives de « socialisation », et tout ce qui relève à proprement parler du développement (création de nouveaux rapports sociaux sur la base d'un produit). On peut s'étonner à première vue d'une telle attitude, et légitimement penser que la politique économique ivoirienne obéit à des processus apparemment contradictoires. Examiné de plus près, l'ensemble du dispositif est pourtant assez cohérent. La conception « socialisante » des responsables de la SODERIZ n'a pu se développer que grâce à l'autonomie relative de l'institution; cette autonomie est le résultat de l'« aide multilatérale », et cette conception le fruit de la réflexion des experts et de l'assistanat français. Il paraît donc difficile aux autorités ivoiriennes d'intervenir d'emblée en récusant les projets de ceux qui se sont donnés pour tâche de fonder une véritable riziculture nationale; en revanche elles

peuvent préserver des structures qui sont autant d'obstacles à leur réalisation effective. C'est précisément ce qu'elles tirent en laissant toute latitude au secteur privé pour organiser le sabotage de l'institution rizicole.

Plus généralement le pouvoir ivoirien n'a jamais conçu les sociétés de développement autrement que comme des sociétés de production, c'est-à-dire comme des entreprises d'État ayant pour unique tâche de mobiliser le paysan sur telle ou telle innovation agricole. Aussi bien ces sociétés sont-elles éminemment provisoires : une fois la mobilisation acquise elles sont vouées à disparaître, pour laisser le champ libre à l'économie libérale (1).

En 1977, la SODERIZ, alors qu'elle est loin d'avoir achevé l'ensemble de ses opérations de développement, est radiée de la liste des sociétés d'État ivoiriennes. Nous retiendrons deux explications à cette fin prématurée.

(a) Dans la mesure où le riz n'a d'autre débouché que le marché intérieur (l'exportation est envisagée, mais à long terme), les contradictions entre la sphère étatique (SODERIZ) et le secteur privé sont particulièrement aiguës. Le pouvoir d'État a finalement donné raison à ce secteur contre sa propre sphère.

Sans doute faut-il voir dans ce choix une alliance objective (entre couches dominantes) que ce pouvoir ne peut remettre en question sans rendre hypothétique sa perpétuation.

(b) Par ailleurs, la suppression de la SODERIZ est l'amorce d'un cours nouveau du mode de développement ivoirien. Depuis 1975, l'idée s'était

répandue d'en finir avec les sociétés sectorielles de production; car trop rivales, elles délaissent le paysan au profit du produit qu'elles sont censées promouvoir.

Développer implique de ne pas évoluer en ordre dispersé; c'est pourquoi il importe désormais d'harmoniser les différents secteurs, les différentes options afin d'intégrer le paysan dans un ensemble cohérent et dans un système de productivité du travail d'où il est possible de dégager de réels surplus. Pour ce faire les pouvoirs publics ont imaginé de grandes unités régionales au sein desquelles les sociétés de développement encore existantes tentent des expériences communes, et interpellent conjointement les populations rurales.

Dans cette perspective le pouvoir d'État, par le biais de ces instances régionales, espère donner un second souffle (2) à l'agriculture ivoirienne en transformant progressivement ses systèmes de production. Il s'agit notamment d'accélérer les processus d'accumulation et de stratification sociale, afin de favoriser l'émergence d'une couche dynamique d'exploitants agricoles.

Nous sommes donc loin des projets de groupement mis au point par les responsables de la SODERIZ.

Ses bas-fonds (3) sont aujourd'hui gérés par la SATMAGI (société de développement des traditionnelles cultures d'exportation : café et cacao).

*Manuscrit reçu au Service des Publications de l'O.R.S.T.O.M. le 4 avril 1979.*

(1) Une exception, la SODEPALM. Essentiellement vouée à l'exportation, cette société nationale constitue un véritable État dans l'État.

(2) Le premier ayant été donné, il y a fort longtemps, par le pouvoir colonial.

(3) La crise agricole provoqua la désertion de nombreux bas-fonds, et les projets d'aménagement de nouveaux bas-fonds furent abandonnés.

## BIBLIOGRAPHIE

AUGÉ (M.), 1972. — Sous-développement et développement : terrain d'études et objets d'action en Afrique francophone. *Africa*, vol. XLII n° 3.

CHAUVEAU (J.-P.) et RICHARD (J.), 1976. — Une périphérie recentrée. A propos d'un système local d'économie de plantation. O.R.S.T.O.M., 79 p. *multigr.*, à paraître dans les *Cahiers d'Études Africaines*.

DOZON (J.-P.), 1975. — La problématique rizicole dans la région de Gagnoa. O.R.S.T.O.M., 154 p. *multigr.*

RAULIN (H.), 1957. — Mission d'Études des groupements immigrés en Côte d'Ivoire. Problèmes fonciers dans la région de Gagnoa et de Daloa. O.R.S.T.O.M., 1957.